

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Février 2015 - 1,80 €



N° 363

## SOMMAIRE

**2 et 12/15**  
Comptes rendus  
des commissions exécutives  
des 17 novembre  
et 15 décembre 2014

**3**  
Editorial

**4/5**  
Distribution de la presse

**6**  
Journal Officiel

**7**  
Billet d'actualité

**8**  
Lutte à l'AFP

**9**  
De l'action à *L'Equipe*

**10/11**  
Critères et seuils  
de pénibilité

**16**  
Brèves



DESSIN RÉALISÉ PAR CHARB POUR L'AFFICHE CGT DU 1<sup>ER</sup> MAI 2010.

# Compte rendu de la commission exécutive du 17 novembre 2014

## Actualité générale

### Situation Internationale

Elle est complexe et guerrière. Les multiples interventions à l'étranger ces dernières années de l'occident capitaliste, tant sur le plan économique que militaire, ont déstabilisé des régions entières du globe. L'occident s'accorde un droit d'ingérence en totale violation du droit international et de la charte des Nations-Unies. Sous couvert d'apporter la démocratie par les armes, des pays entiers comme la Libye, l'Irak ou la Syrie ont sombré dans le chaos, renvoyant leur population dans une sorte de moyen-âge. Si ces pays n'étaient pas un exemple de démocratie, leur modèle social permettait à leurs ressortissants d'avoir accès gratuitement aux soins et ces pays avaient un taux d'alphabétisation élevé. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

En Libye, l'Etat ne fonctionne plus et le pays est livré aux lois de factions armées qui luttent pour le contrôle du pétrole. Et alors que par le passé les candidats à l'émigration étaient quasiment inexistantes, c'est par milliers qu'ils essaient aujourd'hui de fuir leur pays en traversant la Méditerranée sur des embarcations de fortune, au péril de leur vie.

Que ce soit en Irak ou en Syrie, la politique guerrière de destruction des Etats a conduit à la montée de l'influence de groupes armés comme les djihadistes de l'état islamique qui contrôlent de plus en plus de territoires. Si les populations locales sont les premières victimes de ces guerres, les journalistes qui couvrent ces conflits paient eux-aussi un lourd tribut, leur enlèvement devenant une stratégie de communication et leur exécution servant de propagande.

Dans le reste du monde, pendant que les pays occidentaux étaient les 25 ans de la chute du mur de Berlin, les Palestiniens n'avaient que le droit de contempler le mur érigé par Israël pour les confiner dans des territoires de plus en plus petits, les Israéliens continuant leur politique de colonisation. La bonne nouvelle vient de la Suède qui devient le premier pays européen à reconnaître officiellement l'Etat de Palestine. D'autres pays devraient suivre mais il y a urgence à agir car à ce rythme, il ne restera bientôt plus rien à reconnaître. C'est dans ce contexte que le 7 novembre 2014, l'Association France Palestine

Solidarité (AFPS) a organisé, avec le soutien de la CGT, un colloque sur le thème « colonisation et occupation israéliennes : les conséquences sur l'environnement et la santé en Palestine ».

En Europe, et plus particulièrement en Ukraine, les ingérences de l'Union européenne et de la Russie ont déstabilisé le pays et provoqué une scission entre l'Est étiqueté pro-russe et le reste du pays. Les civils sont les premières victimes des bombardements de ces deux camps. A cela s'ajoute le développement de groupes néofascistes et de leurs activités odieuses qui sont aujourd'hui tolérées et même encouragées par le gouvernement de Kiev. Ces groupes se livrent à des exactions et crimes intolérables. Dernièrement, le président Petro Porochenko s'est même prononcé pour l'élimination pure et simple du Parti communiste d'Ukraine. Les libertés individuelles et syndicales sont menacées au sein même de notre continent.

Dans ce paysage, les perspectives de progrès social semblent bien maigres. Et pourtant l'Allemagne, souvent citée par « les socio-démocrates européens » pour son modèle de relations sociales entre syndicats et patronat, vient de connaître l'une de ses plus grandes grèves dans le rail. Les grévistes revendiquent un meilleur partage des richesses en exigeant une augmentation des salaires de 5 %. Cette grève fait suite aux luttes menées récemment par les cheminots belges, suédois et français. Sur ce point, on peut d'ailleurs s'interroger sur le silence de la Confédération européenne des Syndicats qui n'a pas vraiment œuvré à la convergence des luttes.

### Situation nationale

L'intervention télévisuelle du président de la République confirme le maintien de cap qui se résume à tout pour le patronat et continuité dans la course à l'austérité imposée par Bruxelles. Et pourtant, le même jour, les médias nous apprenaient que les membres de l'ex-gouvernement du Luxembourg, dont le nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker faisait partie, ont mis en place des accords fiscaux avec plus de 340 multinationales pour favoriser la fuite des capitaux des autres pays de l'Union afin d'échapper à l'impôt. Le comble de l'hypocrisie politique puisque c'est la personne sensée faire respecter la fameuse règle d'or de réduction des déficits qui favorisait l'évasion fiscale qui les creuse. On tente de nous rassurer en nous disant que tout ceci est légal. Mais c'est bien là que se trouve le problème.

Alors que le premier bilan sur les bénéficiaires du CICE démontre un effet d'aubaine pour de nombreuses entreprises dont certaines détruisent des emplois par centaines, allant à contre sens des objectifs affichés, Hollande persiste dans la voie de cadeaux aux entreprises en annonçant que les allègements de cotisations patronales devraient être définitifs et systématiques à partir de 2017. Ce sont autant de financements transférés des entreprises vers ceux qui paient des impôts : les salariés et les ménages, autant de droits sociaux réduits pour les mêmes. Alors que les premiers décrets sur la pénibilité sont parus avec seulement 4 facteurs pris en compte pour 2015 au lieu des 10 prévus initialement et un taux d'appel de cotisation 20 fois moins élevé que prévu, ses déclarations sur le compte pénibilité viennent confirmer ce positionnement. Les employeurs, vent-debout contre toute prise en compte de la pénibilité au travail, gagnent une nouvelle étape contre la mise en œuvre de la loi. Le dispositif sera simplifié afin « que cela ne coûte rien à l'en-

prise ». Tout est dit. Dans le même genre, il aura suffi de quelques pleurnicheries patronales pour que le gouvernement revienne sur la soumission à cotisation des dividendes.

Le Président a confirmé son obstination à poursuivre une politique d'austérité sélective, impitoyable pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi, mais très aménageable pour les entreprises et les actionnaires.

On dit que l'appétit vient en mangeant ; avec un tel menu servi par le gouvernement, le patron du Medef en serait-il devenu boulimique ? Après avoir proposé de supprimer les 35 heures, quelques jours fériés et le CDI, il vient de demander que la France sorte de la convention de l'OIT afin de pouvoir licencier sans justification.

Si le gouvernement est prompt à tenir ses promesses envers le patronat, il n'en est pas de même pour les travailleurs, les salariés de la SNCM en savent quelque chose. Les engagements pris par l'Etat-actionnaire en début d'année pour mettre fin à la grève des marins n'ont pas été tenus. Pire, le gouvernement se rend complice du coactionnaire Transdev en choisissant de déposer le bilan au tribunal de commerce. Plutôt que de sauver l'emploi, il préfère garantir les intérêts du capital.

Le gouvernement s'entête, s'enferme dans sa logique et le passage en force devient la règle. Les conséquences sont parfois lourdes comme à Sivens. Comment accepter aujourd'hui qu'un manifestant opposé à un projet de barrage soit tué lors d'affrontements avec la police venue procéder à l'évacuation sur ordre d'un gouvernement dit de gauche ? Loin d'une remise en question, le président socialiste du Conseil général du Tarn considère plutôt que « mourir pour ses idées est stupide ».

Afin d'arrêter cet engrenage mortifère et d'imposer d'autres choix que l'austérité, une manifestation nationale était organisée samedi 15 novembre à l'appel du collectif 3A. Plusieurs syndicats, dont le SGLCE, ont répondu présent.

Dans ce contexte d'affrontement de classes, la CGT gêne. Dès lors, tout est fait : campagne médiatique hostile, pénalisation de l'action syndicale, suppression de l'élection prud'homale... pour affaiblir la CGT dont les résultats étaient supérieurs de 10 points à ceux basés sur la représentativité syndicale. La fin d'année sera très importante pour notre organisation syndicale avec notamment les élections professionnelles dans la fonction publique et pour renouveler les représentants des salariés à la CCAS d'EDF.

Le secrétaire général remercie Guillaume pour son rapport et propose la parole aux participants.

### Débat d'actualité

A la suite du rapport d'actualité générale, plusieurs élus de la commission exécutive interviennent sur la situation internationale ainsi que celle des entreprises de presse régionale mais aussi sur les dysfonctionnements dans la CGT.

### Rapport sur l'actualité dans la profession

Le secrétaire général rappelle tout d'abord notre journée de mobilisation du 16 octobre qui s'est faite en deux temps.

Première partie professionnelle, le matin, avec un rassemblement de 300 salariés devant le siège du groupe Amaury. Ce rassemblement avait pour but de :

- contester les changements de *Suite page 12* ➤

**Le Président :** Didier LOURDEZ

**Rapporteurs :** Guillaume DUMOULIN / Didier LOURDEZ

**Présents :** Mustapha AINSEBA, Abdellah AIT SERHANE, Thierry BAUDRY, Djamel BRAHMI, Christian CAROUX, Manuel CAUX, Jean-Paul DE SOUSA, Michel et Patrice DOARÉ, Guillaume DUMOULIN, Jacques DURIN, Michel EISENHUT, Philippe FAYE, Thierry FRONTY, Xavier GUILLOTEAU, Arezki HAMACHE, Jean-Claude JOLY, Laurent JOSEPH, Joël LALLET, Alain LAURIER, Martial LE BIHAN, Sébastien LE ROUX, Jérôme LE ROUX, Jean-Yves LESAGE, Didier LOURDEZ, Christophe THIBAUT, Nicolas TROIANO, Xavier HIRSCH et Yann VOLANT (SURL).

**Excusés :** Pascal AKOUN, Thierry BARTEL, Aldo BAZZANELLA, Abdellouab BELGHAZI, Laurent BOUYRIE, Jean-Paul DARNAY, Cyril ELBAZ, Eric MARTIN, Vincent MONCHAUZOU, Marc NORGUEZ, Maxime PICARD, Jean-François ROPERT, Alain TENITRI, Robespierre VENUS, Daniel BOSSELUT, André CARRÉ (SURL)



# Libertés

Frédéric Boisseau, employé de maintenance ; Philippe Braham, otage ; Franck Brinsolano, policier ; Elsa Cayat, chroniqueuse et psychiatre ; Jean Cabut, dit Cabu, dessinateur et caricaturiste ; Stéphane Charbonnier, dit Charb, dessinateur et directeur du journal ; Yohan Cohen, otage ; Yoav Hattab, otage ; Honoré, dessinateur, illustrateur et caricaturiste ; Clarissa Jean-Philippe, policière ; Bernard Maris, économiste et écrivain ; Ahmed Merabet, policier ; Mustapha Ourad, correcteur ; Michel Renaud, invité du journal, journaliste et fondateur du festival « Les Rendez-vous du Carnet de Voyage » ; François-Michel Saada, otage ; Bernard Verlhac, dit Tignous, éditorialiste et dessinateur ; Georges Wolinski, dessinateur. Dix-sept vies humaines, lâchement sacrifiées par des fous, des extrémistes fanatiques.

Dès le 7 janvier, jour où a commencé cette barbarie, le SGLCE a condamné avec force et vigueur l'attentat au siège de l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo. Il a appelé au rassemblement spontané dans toute la France pour exprimer sa révolte, son indignation, son émotion et rendre hommage aux victimes de ce carnage.

Ce jour-là, des djihadistes fous ont voulu annihiler la liberté d'expression d'une équipe de talent qui interprétait, dessinait ou caricaturait l'actualité. Ces journalistes osaient blasphémer, ils l'ont payé de leur vie, victimes de monstres sanguinaires qui ont utilisé des armes de guerres... contre des idées, des caricatures.

Dans son délire le plus fou, un des djihadistes a retenu plusieurs otages dans un supermarché casher situé porte de Vincennes et en a tué 4 du fait de leur confession juive. Nous célébrons en ce moment les 70 ans de la libération des camps de concentration appelés aussi camps de la mort où des millions de personnes ont été déportées et exterminées à cause de leur appartenance religieuse.

Ces sauvages ont tué de parfaits innocents : une bande de joyeux lurons, des policiers en service et des anonymes ciblés pour leur confession juive.

Il est insupportable, intolérable, inadmissible que dans notre pays, au XXI<sup>e</sup> Siècle, des citoyens puissent trouver la mort pour avoir usé de leur liberté d'expression ou à cause de leur appartenance à une religion.

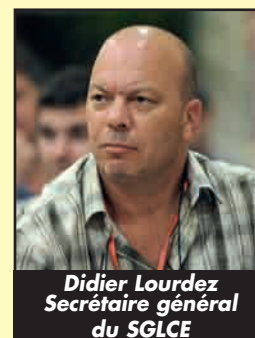
En plus d'un hommage appuyé à toutes ces victimes et d'un soutien à leur famille, c'est cette liberté que des millions de gens sont venus s'approprier massivement le dimanche 11 janvier, liberté dont certains États représentés dans le cortège ce même jour devraient bien s'inspirer.

La liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté syndicale, les libertés... ne se négocient pas. Elles doivent s'imposer de fait dans les institutions de notre pays.

La laïcité, la démocratie permettent d'avancer ensemble pour envisager des perspectives sociales à la hauteur des espérances des salariés. Aucun amalgame religieux ne peut être et ne doit être fait dans cette tuerie. Les salariés sont tous égaux face à leurs patrons.

Avec ce « tous ensemble », nous pouvons dresser des perspectives meilleures pour notre société. Nous pouvons exiger un travail, un toit, un salaire décent pour chacun d'entre nous et lutter contre le démantèlement du code du travail. Mais la mobilisation est indispensable : c'est tous ensemble, dans l'unité, la solidarité et la fraternité, valeurs affichées de la CGT, que nous pourrons changer notre quotidien et ainsi obtenir une réponse positive à nos revendications.

Le SGLCE, particulièrement révolté par tant de barbarie, présente à la famille des victimes ses plus sincères condoléances.



Didier Lourdez  
Secrétaire général  
du SGLCE

# La casse du système de distribution continue avec la loi dite "de Modernisation de la Presse"

Depuis les tragiques événements à *Charlie Hebdo*, on débat un peu partout dans les médias de la « liberté de la presse ». On entendait il y a quelques jours encore, à l'occasion du 70<sup>e</sup> Anniversaire de l'AFP, François Hollande et ses ministres « réaffirmer l'importance de la liberté de la presse dans notre pays »...

PS) et adoptée par l'Assemblée le 17 décembre 2014, plutôt que d'apporter des solutions à un secteur en crise, s'inscrit dans le projet de destruction du système coopératif initié sous le mandat de Nicolas Sarkozy : petit retour en arrière...

## La loi Bichet vidée de son contenu

Petite précision pour les non initiés ! Le CSMP (Conseil supérieur des Messageries de Presse) créé en 1947 est composé de 20 membres représentant les éditeurs et des acteurs de la distribution (dont le délégué central de Presstalis). L'ARDP (Autorité de Régulation de la Distribution de la Presse) créé en 2011 rend exécutoire les décisions du Conseil supérieur des Messageries de Presse et est composé d'un magistrat de la Cour de cassation, d'un conseiller d'État et d'un magistrat de la Cour des comptes. Les deux organismes sont censés réguler la distribution de la presse.

En octobre 2008, l'ultralibéral Nicolas Sarkozy, désireux de mettre fin au système pluraliste de la Presse, organise les « États généraux de la presse écrite » et fait le choix de donner le système coopératif en pâture à ses amis les grands patrons d'industrie, détenteurs des principaux titres de la presse quotidienne nationale (Lagarde, Dassault, Bolloré entre autres) sans aucune contrepartie. On pouvait alors lire dans le Livre vert les mots suivants :

« Faut-il sauver le soldat Bichet ? Dans la recherche d'une modernisation de la distribution, la loi Bichet est devenue un symbole de l'embourbement du système. »

En définitive, les États généraux de la presse écrite se révéleront être une justification pour pouvoir attribuer de nouvelles aides de l'État à la presse (les aides directes ont été multipliées par deux, elles serviront en partie à financer de nouveaux plans sociaux). Ils ouvrent aussi la voie à la modification de la loi Bichet deux ans plus tard, afin de libéraliser le secteur et acter la casse des acquis sociaux des ouvriers du Livre.

Aussi, en 2011, les sénateurs Assouline (PS, rapporteur de la loi) et Legendre (UMP) s'appuieront sur ces États généraux de la presse écrite pour faire une proposition de loi relative à « la régulation du système de distribution de la presse », qui sera adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 20 juillet de cette même année devant un hémicycle quasi vide. Seul le groupe communiste votera contre cette modification. La retouche qui a été faite vide le texte de sa substance et introduit des modifications de taille qui se résument en ces mots :

« Art. 18-6.-Pour l'exécution de ses missions, le Conseil supérieur des Messageries de presse :

- « 2° Fixe pour les autres catégories de presse, selon des critères objectifs et non discriminatoires définis dans un cahier des charges, les conditions d'assortiment des titres et de plafonnement des quantités servis aux points de vente ».

Il s'avère que ce sont les titres les plus visibles, ceux distribués en masse par les grands groupes de presse (Hachette, Mondadori...) qui se retrouvent en tête de gondole et que les titres à faible tirage des petits éditeurs disparaissent progressivement. Nous sommes loin de l'esprit de la loi Bichet qui assurait l'égalité de traitement des titres et la pluralité des idées.

- « 3° Définit les conditions d'une distribution non exclusive par une messagerie de presse (...) et les

conditions d'une distribution directe par le réseau des dépositaires centraux de presse sans adhésion à une société coopérative de messagerie de presse ».

Cet article remet en cause l'article 2 de la loi Bichet qui stipule que :

« Le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse soumises aux dispositions de la présente loi. »

On voit déjà poindre aujourd'hui les effets pervers de la mise à sac de la loi Bichet : certains éditeurs veulent se désengager de Presstalis et s'affranchir de ce fait du système coopératif. Ils tentent de mettre en place une distribution de leur titre en parallèle, tout en continuant à profiter des moyens mis à leur disposition par Presstalis.

## Qu'apporte la nouvelle PPL ?

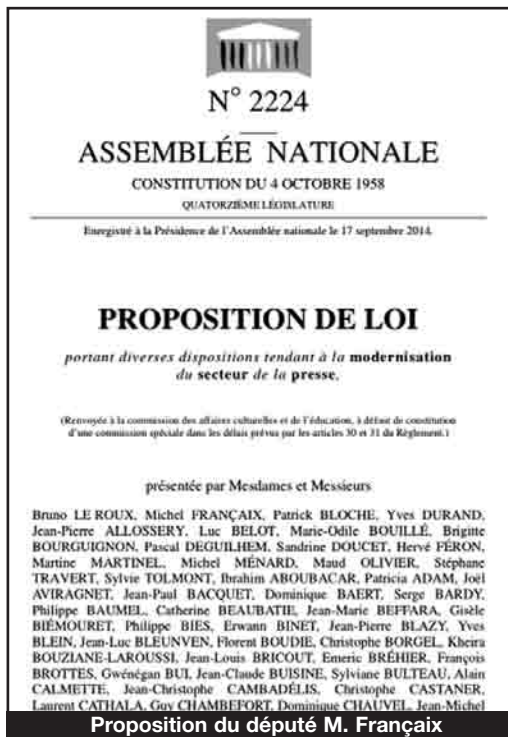
De l'aveu de Michel Françaix, celle-ci n'apporte rien de révolutionnaire. En voici les principaux points en ce qui concerne la distribution :

- L'article 7 précise et étend les compétences du CSMP. En particulier, il prévoit que le Conseil supérieur détermine les conditions dans lesquelles les éditeurs de presse peuvent assurer, en dehors du système des messageries, le transport des publications sur des zones géographiques déterminées, correspondant au « dernier kilomètre ».

Le problème est de savoir comment ils déterminent ce dernier kilomètre ? Et à quel point il est extensible (il s'agit des zones du territoire éloignées des grandes villes et peu habitées à la base).

- L'article 3 fait de l'autorité de régulation de la distribution de la presse une autorité administrative indépendante et renforce ses pouvoirs. Le but est en partie d'accélérer et de rendre obligatoire la mutualisation du système informatique et des moyens de transport entre Presstalis et les Messageries Lyonnaises de Presse.

Et pourtant des solutions existent pour sortir le secteur de la crise...



C'est pourtant ce même gouvernement qui, dans sa proposition de loi « de Modernisation de la Presse », livre à Bruxelles ce fleuron qu'est l'AFP, et l'expose aux affres de la concurrence européenne : modification de son statut qui date de 1957, remise en cause de sa mission d'intérêt général, désengagement financier de l'État etc. (voir l'article de nos camarades de l'AFP pour de plus amples infos).

C'est aussi ce gouvernement qui, sous couvert de vouloir combattre l'espionnage industriel, s'attaque aujourd'hui à la liberté des journalistes. En légiférant, via la loi Macron, sur le « secret des affaires » (en référence au fameux « secret-défense »), c'est en vérité le travail des journalistes qui est entravé : ceux qui s'empareraient d'informations confidentielles (?) ayant une valeur économique, encourraient amende et peine de prison... quid du secret des sources des journalistes ?

La liberté de la presse est intimement liée au bon fonctionnement de notre système de distribution. C'est au sortir de la seconde guerre mondiale que le Conseil national de la Résistance va encadrer la distribution de la presse. La loi Bichet adoptée en 1947 sera garante, des décennies durant, du pluralisme et d'une distribution égalitaire des quotidiens et des magazines sur tout le territoire.

Aussi, la proposition de loi « de Modernisation de la Presse » déposée le 17 septembre 2014 par Michel Françaix, Patrick Bloche et Bruno Le Roux (groupe





La proposition de loi soutenue par Marie-George Buffet en juillet 2013 (visant au redressement du secteur de la presse et de sa distribution au service du pluralisme et de l'intérêt général) apportait des solutions concrètes. En voici quelques-unes :

- Réaffecter les aides à la presse et à sa distribution de manière équitable :

Les aides de l'Etat sont mal réparties. Elles représentent environ 10 % du chiffre d'affaires du secteur, mais profitent plus à la presse dite récréative qu'à la presse d'information politique et générale (IPG). A titre d'exemple, un magazine comme *Closer* a reçu, en 2013, une aide publique trois fois supérieure à celle du *Monde diplomatique*...

- Pour inverser la tendance, il s'agirait d'instaurer par exemple une TVA différenciée entre les différentes familles de presse : les journaux et publications qui promeuvent l'instruction, l'éducation et l'information politique et générale seraient plus aidés que la presse dite récréative.

- Soutenir la consommation d'une presse citoyenne et pluraliste :

En adoptant une incitation fiscale permettant aux particuliers de déduire de leurs impôts une partie des dons faits à une entreprise de presse d'information politique et générale. C'est chose faite avec l'« amendement Charb » déposé par P. Laurent au Sénat : c'est un aménagement d'une loi existante qui permettra aux titres fragiles, à faible tirage (entreprises de presse de moins de cinquante personnes) de bénéficier de cette mesure fiscale.

- Soutenir les diffuseurs :

Il faut créer de nouveaux points de vente et aider ceux existant à se moderniser. Une revalorisation de la rémunération des diffuseurs a été décidée par le CSMP, c'est un bon point mais il faut aller plus loin.

- Taxer les grands agrégateurs de contenu numérique :

Ces mesures ayant un coût, il faudrait faire contri-

buer d'avantage les grands groupes du numérique qui pratiquent une évasion fiscale massive. En 2011, les entreprises GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) n'ont versé que 37 millions d'euros sur les 800 qu'elles sont censées payer au titre de l'impôt sur les sociétés...

- Fusionner les deux messageries existantes (Presstalis et MLP) :

C'est une des propositions de Marie-George Buffet sur laquelle nous, collectif ouvrier Presstalis, émettons des réserves. Pour quelles raisons sommes-nous opposés à une éventuelle fusion avec les MLP ? (avis aux détracteurs qui pensent que le débat d'idées n'existe pas au sein d'un syndicat !). L'idée telle qu'elle est exposée dans la proposition de loi de Marie-George Buffet peut paraître séduisante : en fusionnant les deux sociétés, on se débarrasse d'un problème de taille, à savoir la concurrence ! Les deux messageries sont dans une situation financière délicate : Presstalis peine à trouver l'équilibre et les MLP affichent une perte de 6,7 millions pour l'année 2013. La fusion, pourrait-on penser, permettrait de créer une nouvelle entité soutenue financièrement par l'Etat, qui aura les reins plus solides pour faire face à l'érosion des ventes et à l'essor du numérique...

Séduisant mais peu crédible ! Nos patrons éditeurs actionnaires verront dans cette fusion l'opportunité de mettre en pièces le système coopératif une fois pour toutes. Les quelques infos qui filtrent concernant le rapport Jevakhoff-Guérin (fait à la demande du gouvernement sur le schéma de diffusion de la presse écrite) nous confirment ce lugubre pressentiment. Il y est préconisé que les deux coopératives doivent fusionner certes, mais surtout que la totalité de la production et de la distribution doit être sous-traitée par des opérateurs-transporteurs privés tels que DHL, Géodis ou la Poste ! Tout le monde l'aura compris, cela aura un impact dramatique sur l'emploi.

L'opération serait une victoire totale pour nos patrons

: plus d'ouvriers à statut, une masse salariale réduite à néant, et plus de syndicat du Livre dans la distribution ! Presstalis-MLP se transformerait alors en une société lambda qui se concentrerait uniquement sur des fonctions commerciales. A une époque où tout est nivelé par le bas, où les salaires stagnent et les acquis sociaux sont consciencieusement rabotés, on imagine mal nos patrons actionnaires accepter d'aligner le statut des ouvriers des MLP sur celui de la presse parisienne : l'harmonisation des statuts se ferait inévitablement par le bas pour s'aligner sur ceux pratiqués aux MLP, qui recourt massivement à une main d'œuvre sous payée et précaire. La fusion des messageries telle que la conçoit Marie-George Buffet permettrait sans doute de défendre les principes de péréquation et de solidarité auxquels nous sommes attachés, mais nous craignons que seules les préconisations du rapport Jevakhoff-Guérin fassent force de loi.

En conclusion, cette proposition de loi laisse un grand nombre de questions en suspens : rien sur les aides à la presse, des éditeurs à la fois administrateurs et clients qui fixent eux-mêmes les barèmes de distribution (l'avenir dira si l'ARDP exerce un contrôle efficace), plusieurs titres menacés de disparition sans aucune réaction de la part du gouvernement, des plans sociaux à répétition qui vident les rédactions et nos ateliers de leurs travailleurs... Un grand nombre d'amendements a été déposé, en partie par le Front de Gauche, pour se rapprocher de l'esprit originel de la loi Bichet : malheureusement, ils ont tous été rejetés.

Les enjeux sont pourtant de taille : on ne doit pas occulter le fait que la presse n'est pas une marchandise comme les autres, mais un bien culturel.

Si on ne sort pas de cette logique industrielle, que les éditeurs continuent à profiter du système et à favoriser leurs titres en ne payant pas le prix réel de la distribution, pluralité et liberté de la presse pourraient bien disparaître dans les oubliettes de l'Histoire au profit de la pensée unique.

**Mustapha Ainseba**

## Société d'Agences et de Diffusion (SAD) Elections professionnelles du 25 novembre 2014

La CGT a de nouveau progressé lors des élections professionnelles du 25 novembre 2014 à la SAD (filiale niveau 2 de Presstalis en province, distribution de la Presse) et conforte sa place de première Organisation Syndicale dans cette entreprise de plus de 600 personnes. Le SGLCE-CGT reçoit à nouveau toute la confiance des salariés de la SAD en obtenant plus de 80 % des suffrages dans le collège des employés sur des élections portant sur des agences réparties sur tout le territoire français. Ce résultat représente une progression de plus de 10 points par rapport aux élections de 2011. Le SGLCE-CGT parvenant même à remporter 100 % des suffrages dans plusieurs agences. Autant dire un vrai plébiscite... le SGLCE-CGT progresse aussi significativement sur le collège encadrement en doublant sa représentativité par rapport aux dernières élections professionnelles, passant d'un peu plus de 10 % à 20 %.

Sur les plateformes de distribution régionale SAD bénéficiant d'un Comité d'Etablissement propre (Lyon, Marseille et Nantes), les employés ont choisi de se faire représenter exclusivement par des élus CGT.

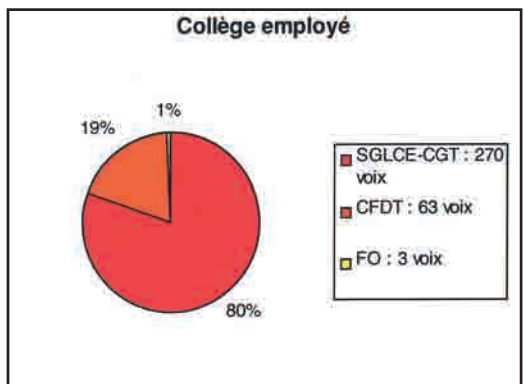
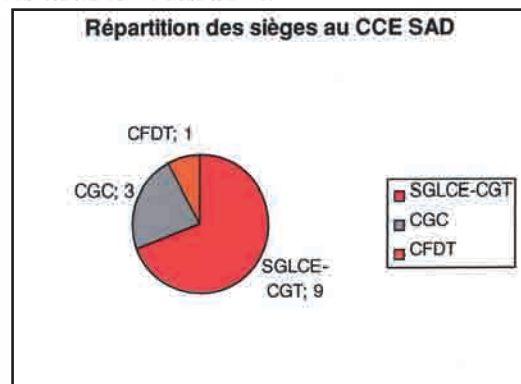
Au Comité Central d'Entreprise, le SGLCE CGT sera plus que majoritaire avec 9 élus titulaires contre 3 pour la CGC et 1 pour la CFDT.

Le SGLCE-CGT qui a fait le choix d'être organisé en section d'entreprise a démontré lors de la dernière mandature qu'il était capable de s'opposer à tout projet de démantèlement de la distribution de la Presse tout en faisant des propositions responsables pour la pérennisation de l'entreprise et de ses emplois. Les salariés ne s'y sont pas trompés et ont compris que la CGT défend l'intérêt général avant les intérêts particuliers. C'est dans cette perspective que le Syndicat CGT de la SAD de Nice a décidé en 2014 d'intégrer et de renforcer la Section SAD du SGLCE-CGT. C'est bien en

s'unissant autour de la CGT que les salariés trouveront un avenir.

Si cette cohérence s'est traduite dans les urnes, le point le plus significatif de l'encrage de la CGT à la SAD provient du nombre d'adhésions réalisées ces dernières années puisque la section SAD devient la première section d'entreprise du SGLCE-CGT avec plus de 250 syndiqués. L'activité de la Section dans de nombreux dépôts de presse Soprocom a aussi permis de trouver des passerelles avec la SAD afin de maintenir l'emploi des camarades syndiqués.

### Résultats SAD 2014 :





# Ça bouge à la Dila !

**Après le changement de directeur général et les annonces stratégiques qui ont succédé concernant l'avenir de la Direction de l'Information légale et administrative, plus connue sous le nom de Journal officiel (JO), la mobilisation s'organise dans cette entreprise pas comme les autres qui a pour mission de publier et rendre accessibles les textes de loi, depuis les débats parlementaires jusqu'aux lois et décrets, et bien d'autres choses encore !**

*Livre parisien. – Qu'est-ce que la Dila ?*

**CGT Dila.** – La Dila, c'est la création d'une direction de l'information légale et administrative, issue de la fusion des JO et de la Documentation française. Elle est placée sous l'autorité du Premier ministre et rattachée au secrétaire général du gouvernement. Elle est garante de l'accès au droit, elle veille à ce que les citoyens disposent des informations nécessaires à leurs démarches administratives ainsi qu'à la connaissance de leurs droits et de leurs obligations. Elle diffuse l'ensemble des données dont la publication est obligatoire en vertu des lois et règlements. Concrètement, la Dila effectue l'édition et la diffusion des lois, ordonnances, décrets et autres actes ou documents administratifs qui doivent être publiés au *Journal officiel* de la République française. La Dila réalise également la mise à disposition du public des données qui facilitent l'accès au droit et d'espaces de diffusion sur internet ; à cet effet, elle peut agir comme imprimeur, éditeur ou diffuser pour le compte d'administrations et d'organismes publics ou publier pour son compte propre des périodiques et ouvrages sous la marque éditoriale de la *Documentation française* et des JO. Elle assure la conception et le fonctionnement et elle met à la disposition du public un service de renseignement par téléphone. D'autre part, pour faire face à sa mission de service public, la Dila s'est dotée de moyens nu-



Siège et ateliers de la Dila



© M. Lopes



© M. Lopes

mériques de production tant dans le secteur de l'impression numérique qu'en capacité d'hébergement avec le Data Center qui est entré en service en 2011.

**L. P.** – *Quelles sont les revendications que porte la CGT face aux annonces et projets de la direction ?*

**CGT Dila.** – Suite à une réorganisation souhaitée par la direction, nous revendiquons que cette dernière nous garantissent une charge de travail pour tous. Face aux annonces faites par le nouveau directeur concernant l'arrêt des travaux d'impression sur la rotative sur papier 45 grammes prévu en janvier 2016, le collectif CGT s'organise sur la question de l'impact réel de cette décision. L'organisation syndicale souhaite que la Dila devienne l'imprimeur privilégié de l'État, comme l'a préconisé le secrétaire général du gouvernement.

**L. P.** – *Comment la vie syndicale CGT s'organise-t-elle à la Dila avec les élus des différentes institutions représentatives ? Avec Didier LOURDEZ, le secrétaire général du SGLCE, vous avez récemment tenu une assemblée générale. Quel en était le contenu ?*

**CGT Dila.** – Le 27 novembre 2014, nous avons organisé, en présence des secrétaires et de membres du bureau syndical du SGLCE et des cadres de l'UFICT, une AG des salariés de droit

privé de la Dila-Saci syndiqués au SGLCE sur la situation des entreprises en presse parisienne et les conséquences de l'arrêt du 45 grammes. En lien avec l'actualité de l'entreprise où des négociations avec la direction ont lieu depuis plusieurs mois, l'assemblée nous a permis d'intégrer notre situation professionnelle et sociale dans un contexte régional où, là aussi, nous sommes confrontés à de profondes remises en cause en matière d'emplois, de statuts, de charge de travail et de respect des garanties collectives.

Que ce soit dans les sièges éditoriaux, les imprimeries ou la distribution de la presse, les patrons ont engagé les grandes manœuvres. À l'AFP, comme à *l'Équipe* ou au siège social du *Monde*, des réorganisations, par le biais de filialisation de certaines activités, sont mises en œuvre avec comme corollaire, dans les trois cas, la convention collective Syntec imposée en lieu et place de nos conventions de salariés des entreprises de presse de la région parisienne. Pour faire bonne mesure, à cela, il convient d'ajouter la remise en cause des accords collectifs d'entreprise. À l'AFP, à *l'Équipe* et au *Monde*, les salariés se sont mobilisés avec les syndicats et sont passés à l'action dans le cadre d'assemblées générales, de rassemblements et d'arrêts de travail conduisant à des non-paru-

Bulletin officiel du Syndicat général  
du livre et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire :  
0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce – 75014 Paris  
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication  
et de rédaction : Didier Lourdez.

Rédacteur en chef :  
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :  
M. Ainseba, M. Lopes,  
Th. Fronty, A. M'Saoura

Photos :  
J.-P., M. Lopes



tions. À chaque fois, les adhérents et les représentants du SGLCE ont pris toute leur place dans les démarches unitaires.

Quant au *Monde* Imprimerie et à la Sicavic, ces deux imprimeries voient leur avenir compromis par les logiques financières des groupes Le Monde et Amaury. Le premier annonce la fermeture de son site industriel en mars 2015 alors que le second veut réduire ses capacités de production en fonction de ses besoins. Sur ces deux sites industriels, ce sont environ deux cents emplois qui sont menacés. Dans ce contexte, des discussions ont été engagées au niveau régional portant sur l'évolution des imprimeries de la presse quotidienne nationale. Quatre thèmes sont discutés lors de réunions hebdomadaires au

siège du SPQN : l'activité avec la charge de travail, les investissements nécessaires, la pénibilité et au terme du processus, un dispositif social engageant les éditeurs et les pouvoirs publics. Pour l'instant, des échanges ont lieu mais nous ne sommes pas à la veille de conclure des accords sur ces quatre volets.

S'agissant de la distribution de la presse et de la situation à Presstalis, les camarades de la section des Messageries sont confrontés à un nouveau projet patronal de réorganisation de la charge de travail de la distribution de la presse à Paris. L'attaque est sérieuse puisque la direction annonce 152 licenciements. Des assemblées se sont tenues au centre Presstalis de Bobigny pour réaffirmer notre détermination et nos re-

vendications en termes de charge de travail et d'emplois. Après les annonces de la direction de Presstalis, la pression de la mobilisation a contraint celle-ci à l'ouverture de négociations sur des bases nouvelles intégrant la presse quotidienne et la presse magazine, ce qu'elle excluait auparavant.

Dans nos trois secteurs – sièges éditoriaux, imprimeries et distribution – l'heure est à la mobilisation, à l'action pour faire face aux attaques des directions et des éditeurs, pour préserver nos statuts, notre charge de travail et nos emplois. Partout, grâce à notre détermination, des discussions ont déjà eu lieu et des négociations devront se tenir.

Le Collectif CGT

## Billet d'actualité

**Alors que les combats font rage au Proche-Orient, une lueur d'espoir vient s'opposer à cette guerre. La France vient de rejoindre les 145 pays qui se sont exprimés pour la reconnaissance de la Palestine. Tant de civils, d'enfants, d'innocents ont payé de leur vie l'attaque de leur pays ; un État palestinien reconnu au même titre que celui d'Israël est un pas essentiel dans le processus de paix que nous appelons de nos vœux. La libération des prisonniers palestiniens (environ 7 000) dont Marwan Barghouti confirmerait le processus de paix engagé. Forte de ce vote, la France doit prendre l'initiative diplomatique et porter cette décision historique devant les autorités des nations compétentes pour la reconnaissance pleine et entière de l'État palestinien.**

Un pas vient d'être franchi entre Cuba et les États-Unis. La CGT salue la reprise des relations diplomatiques ainsi que la libération de trois des cinq prisonniers cubains. La levée de l'embargo américain sur Cuba reste une exigence absolue.

N'oublions pas que d'autres peuples souffrent !

Kobané, ville située en territoire syrien, fait face à ses agresseurs ; elle résiste nuit et jour aux assauts de Daech au prix de vies humaines, contraignant à l'exode les populations kurdes. La coalition internationale doit également intervenir sur ce sujet, repousser l'envahisseur qui aimerait s'emparer de cette ville et d'autres lieux de résistance.

Les politiques menées depuis des décennies engendrent une situation économique et sociale contraire aux intérêts des peuples. Le bilan de ces politiques est éloquent : une augmentation récurrente du chômage et de la précarité, un pouvoir d'achat en recul, la recrudescence d'appels au secours aux associations caritatives qui, tant bien que mal, tentent de répondre aux situations d'urgence et au désespoir humain.

Une répartition plus juste des richesses créées permettrait de mieux satisfaire les besoins des salariés. Au lieu de cela, au nom de la lutte contre le chômage, les cadeaux du gouvernement au patronat se chiffrent en milliards d'euros et ne servent qu'à augmenter les dividendes et à grossir leurs portefeuilles.

Quant aux salariés, retraités ou chômeurs, ils sont les sacrifiés de cette politique gouverne-

mentale, la même qui a été menée par l'ancien président de la République bling-bling, redevenu président de l'UMP. Son quinquennat ne nous laisse pas de souvenirs auxquels il ferait bon se référer. Casse-toi pauvre c. ...

Concernant la droite de la droite, le parti de l'extrême et sa présidente font le choix idéologique de toujours rejeter la faute sur l'autre, sur l'étranger qui serait, selon eux, la cause du mal-être français. Même policées, ne nous y méprenons pas, ces thèses reprennent mot pour mot le leitmotiv du fondateur, avec une même rage et en vue de la même exclusion.

Notre syndicat se tourne résolument vers les forces progressistes, celles qui luttent pour une autre société où le citoyen, le salarié seraient au centre des préoccupations, acteurs et décideurs de leurs besoins, de leur bien-être. C'est dans ce sens que nous appelons à battre le pavé contre les politiques d'austérité, contre les régressions sociales auxquelles nous sommes confrontés. Est-il besoin d'énumérer les méfaits de la loi Macron, le nouveau ministre de l'Économie ? Remise en cause des seuils sociaux pour la représentativité des personnels, suppression des élections pour les délégués prud'homaux, ouver-

ture des magasins le dimanche... Et citons le Premier ministre qui a expliqué lors d'une interview télévisée que les Français devront en conséquence faire des efforts, se serrer la ceinture... pendant quelques années encore.

Pourquoi les efforts reposeraient-ils toujours sur les mêmes ? Pourquoi ne pas augmenter les salaires, les minima sociaux, les pensions de retraite puisque ceux qui défendent cette politique sont exagérément riches ?

Dans un contexte d'attaques médiatiques sans précédent contre la CGT, amplifiées encore ces dernières semaines, les salariés de France Routage, de l'Agence France Presse et des Sociétés d'Agence et de Distribution ont renouvelé leur confiance aux listes du SGLCE-CGT lors des élections professionnelles, confortant ainsi notre organisation syndicale en première place. Qu'ils en soient ici remerciés et salués. Cela permet à l'évidence pour leurs représentants d'être des interlocuteurs respectés avec un rapport de forces solide face au patronat. Fort de ces soutiens, le SGLCE continuera à jouer tout son rôle et rien que son rôle dans l'orientation qui a été validée lors de son dernier congrès.

Didier LOURDEZ

**LOI MACRON =  
+ DE LIBERTÉ POUR LES PATRONS !  
- DE DROITS POUR LES SALARIÉS**



# Mobilisation à l'Agence France Presse

**Situation : la proposition de loi inscrite à l'agenda parlementaire modifiant les statuts de l'agence, instaurant une logique de filialisation et définissant les missions et la gouvernance de l'AFP a été votée fin décembre à l'Assemblée nationale. En débat au Sénat au moment de la rédaction de cet article la loi y sera votée dans les tous prochains jours dans le cadre d'une procédure accélérée voulu par le gouvernement !**

La CGT y est opposée et veut circonscrire les finalités de cette nouvelle structuration de l'agence à l'obtention de moyens financiers dans des formes compatibles avec sa mission d'intérêt général, fondement des statuts de la loi de 1957 d'une part, et avec les règles européennes d'autre part en matière de concurrence pour autant qu'elles soient pertinentes. La nouvelle proposition de loi devra également préserver les statuts et les emplois des salariés de l'agence. Pour ces raisons, la CGT, opposée à la logique de filialisation conduisant à une privation de l'entreprise, exige que la filiale AFP Services ne porte aucun contrat de travail d'employé, cadre, technicien ou journaliste de l'AFP.

## La mobilisation s'organise et se renforce

Lors des assemblées générales qui se tiennent régulièrement, cette exigence a été plébiscitée par les salariés qui rejettent toute remise en cause de leur statut social et de l'indépendance de l'agence.

Afin de verrouiller cette revendication dans la proposition de loi, les élus et représentants des organisations syndicales de l'entreprise ont largement informé les salariés sur les enjeux, les tenants et les aboutissants de ce texte

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Large succès de la CGT, lors des élections du 20 octobre 2014. Dans le collège « ouvriers et employés », les quatre sièges (deux titulaires et deux suppléants) disponibles au comité d'entreprise (CE) et les huit de la délégation du personnel ont été obtenus par le SGLCE.

Au CE, sur l'ensemble des collèges, la CGT totalise quatre sièges de titulaires (un ouvrier, un cadre, un journaliste et un employé) et autant de suppléants sur huit possibles. La CGT est donc la première organisation syndicale dans l'entreprise et majoritaire dans les premier et second collèges.

législatif. Les choses ont également bougé en interne, avec les questions posées lors des réunions plénières du comité d'entreprise. La mobilisation a grandi et a franchi un cap, le 16 octobre, avec une participation massive des salariés de l'agence à la journée d'action pour la défense de la protection sociale. À cette occasion, le SGLCE avait appelé les salariés des entreprises de presse à faire grève pour lutter contre les attaques sur les emplois et le statut des salariés au sein des groupes *Le Monde*, *Amaury*, ainsi qu'à l'AFP.

Après que les messages ont été passés en interne, des rendez-vous ont été obtenus avec des conseillers du ministère de la Culture et de la Communication et les rapporteurs de la proposition de loi sur la modernisation de la presse. Cela a mis, de nouveau, sur le devant de la scène les priorités des salariés en ce qui concerne l'avenir de leur entreprise.

Malgré tout, la direction générale et son président ont continué leurs attaques sur les emplois et les accords collectifs encadrant les acquis des salariés et dénonçant l'application des accords régionaux, notamment salariaux de la presse quotidienne nationale. Sur ce point, le juge des référés a rendu, fin décembre 2014, un jugement négatif sur la forme concernant l'application de l'accord salarial 2012 du SPQN qui intégrait pour les salariés de la presse parisienne deux paliers d'augmentation générale des salaires en 2013.

La délégation CGT de l'AFP a décidé d'interjeter appel sur le fond et donc de poursuivre la procédure afin d'obtenir gain de cause.

La riposte des salariés ne s'est pas fait attendre : ils se sont mobilisés et ont répondu à l'appel des syndicats CGT, FO, Sud et CFC-CGC, en organisant une grève de 24 heures, les 10 et 11 décembre 2014.

Les actions de cette journée ont permis de revenir sur les enjeux et l'urgence de la situation à l'AFP au regard du contenu de la proposition de loi modifiant les statuts de l'agence, en hypothéquant son indépendance et sa cohérence économique et financière par sa logique de filialisation. Ce fut aussi l'occasion de dénoncer les mesures d'austérité budgétaire inscrites dans le contrat d'objectifs et de moyens 2014-2018 qui s'attaque tout à la fois à l'emploi, à la politique salariale régionale et au statut des salariés.

Inscrivant leurs actions dans la durée, les organisations syndicales ont adressé aux parle-

mentaires une lettre ouverte afin de les alerter et de contester les nombreuses remises en cause inscrites dans la proposition de loi du député Françaix, détricotant la mission d'intérêt général de l'AFP, fragilisant sa pérennité financière et menaçant les acquis sociaux.

Cette lettre ouverte datée du 9 décembre 2014 – dans l'esprit des principes et de la volonté politique qui avait présidé à la rédaction de la loi fixant les objectifs et missions attribués à l'AFP par les pouvoirs publics au service de l'information indépendante et pluraliste – alerte donc la représentation nationale sur les risques que présente le projet de proposition de loi dans sa forme actuelle, tant en matière d'indépendance éditoriale que financière, dans un moment historique où l'agence doit assurer son développement, son positionnement mondial, et à l'heure de la révolution numérique. Dans sa conclusion, la lettre ouverte en appelle à la mise en cohérence de la proposition de loi avec les principes fondateurs de l'Agence France-Presse, contre la politique de filialisation inscrite dans le texte de loi sous la contrainte de la Commission européenne. Elle se termine par une synthèse sous la forme d'un double appel aux parlementaires les invitant à ne pas prendre le risque d'imposer à l'AFP un nouveau modèle qui mette en danger son indépendance et auquel la majorité du personnel n'adhère pas. Rappelant que l'AFP est née d'une volonté politique, les syndicats signataires invitent députés et sénateurs à faire preuve de leur volonté politique pour défendre l'indépendance de l'Agence.

Ces 24 heures d'action bien remplies ont produit leur effet puisque, sous la pression de la mobilisation, le conseil d'administration – qui se réunissait le 11 décembre au siège social et dont les membres furent accueillis par les grévistes – a adopté une résolution unilatérale prenant l'engagement que la filiale technique ne concernerait aucun contrat de travail.

Il s'agit bien d'une première avancée qui devra, selon nos camarades, trouver une rédaction contraignante dans le cadre d'un accord d'entreprise et trouver son enracinement dans le texte qui sera débattu et voté au parlement. Dans le prolongement de leurs actions, les syndicats de l'AFP seront prochainement reçus par la commission parlementaire en charge d'élaborer les modifications de la loi de 1957.

**Guillaume THOMAS FLORES,  
Manuel CAUX et Philippe FAYÉ**





# A L'Equipe, la lutte continue !

**Après les manifestations réussies qui ont réunies de nombreux camarades de la profession, le Livre Parisien a voulu rencontrer Sébastien Ducros, délégué du personnel et délégué syndical au journal L'Équipe, afin qu'il nous informe des dernières actualités du groupe Amaury.**



**Livre parisien.** – Suite aux mouvements de la profession sur le dossier du groupe Amaury, où en sommes-nous aujourd'hui ?

**Sébastien Ducros.** – En dépit de la mobilisation de tous et toutes, le projet entrera en application mais selon des modalités qui ont été considérablement infléchies par rapport au début du projet. Très concrètement, le processus de création des Pôles d'Expertise communs est lancé. Les salariés concernés des différentes filiales du groupe Amaury (Le Parisien, L'Equipe, etc.) sont informés par leur chef de service des postes sur lesquels ils pourront se positionner dans la nouvelle organisation suite à la suppression de leur poste actuel d'ici le mois de février prochain (2015).

**L. P.** – Il y a eu une belle mobilisation de la profession, comment les salariés l'ont-ils vécue en interne ?

**S. D.** – Cette mobilisation a été porteuse d'espoir et d'énergie et nous a permis de rappeler l'une des valeurs phare du syndicalisme moderne et de la CGT du Livre : la solidarité. Cela redonne du sens au travail des élus, à l'engagement des syndiqués et fait écho aux préoccupations de l'ensemble des salariés d'une entreprise, d'un groupe, d'une profession, celui de la presse.

**L. P.** – Y a-t-il eu unité syndicale ?

**S. D.** – Oui, sur la défense des statuts et des conventions collectives, l'unité syndicale est naturelle et évidente. Ainsi l'ensemble des branches de la CGT a fait front commun (employés, ouvriers, cadres et journalistes). Et notre travail constant et commun avec le BP de l'UFICT-LC CGT (syndicat des cadres administratifs et techniques) a trouvé un écho puissant dans cette lutte et a confirmé notre capacité à avancer unis, plus forts et plus solides.

**L. P.** – D'après toi, qu'est-ce que cette mobilisation a permis ? A-t-elle été un facteur bonifiant de la proposition ultime de la direction du Groupe Amaury (négociation finale) ?

**S. D.** – Même si c'est une victoire en demi-teinte, il est indéniable que la mobilisation des salariés en interne, l'unité indéfectible et le travail permanent des élus et syndiqués SGLCE/BP UFICT ainsi que l'expression de la solidarité de la profession ont contribué à obtenir de substantielles garanties et des avancées significatives lors de nos échanges avec la direction. Il faut souligner ici l'exemplarité de nos secrétaires respectifs, Didier Lourdez pour le SGLCE et Gilles Goedertier pour l'UFICT, qui ont été présents sans relâche et à nos côtés ou pour le moins très disponibles, de manière à nous accompagner, nous soutenir, nous conseiller au mieux dans cette lutte pour protéger nos statuts sans jamais se substituer aux salariés concernés. Chapeau bas messieurs...

**L. P.** – Qu'est-ce que cette nouvelle situation va changer dans la vie syndicale de l'entreprise ? Comment allez-vous vous adapter à cette diversité de statuts ? (Syntec, presse, journalistes, nouveaux embauchés à statut moins-disant) ?

**S. D.** – Alors, nous allons avoir à faire face à une situation syndicale complexe pour le personnel administratif puisque d'un côté, nous allons voir partir de L'Equipe de nombreux syndiqués et élus de valeur, laissant quelques « mohicans » tenir la baraque, si je puis dire... Avec des élections au printemps qui risquent d'être difficiles en terme de renouvellement des « troupes ». Cela pose bien évidemment le problème de l'engagement syndical, de ses risques, de l'image désuète de l'élu et du syndicalisme en général. Cependant, nous allons nous serrer les coudes et tenter de trouver à nouveau des candidat(e)s à l'aventure et aux responsabilités syndicales. De l'autre côté, nos collègues de la nouvelle entité vont devoir, d'une part, cohabiter avec des personnels dotés d'acquis sociaux différents et voir recruter dans des conditions minimalistes de nouveaux collègues. Mais ils auront à cœur, j'en suis sûr, de tenter de faire progresser les idées de la CGT du Livre en matière d'équité de conditions de travail et salariales.

**L. P.** – Qu'est-ce qui est prévu pour les imprimeries du groupe ?

**S. D.** – J'ai assez peu d'éléments sur ce point mais j'ai cru comprendre que la vente d'une imprimerie du groupe, au moins, serait à l'étude.

**L. P.** – Les rédactions sont-elles impactées par les réorganisations internes ?

**S. D.** – Pour ce qui est de la création des Pôles d'Expertise communs, stricto sensu, non, les rédactions semblent ne pas être touchées pour l'instant. Mais j'apporterai deux nuances. D'une part, le périmètre présenté du projet de ces Pôles d'Expertise nous a toujours paru particulièrement flou et nous pensons qu'il est volontairement incomplet afin d'éviter une mobilisation massive des salariés du groupe Amaury. D'autre part, au vu des changements qui sont à l'œuvre dans les rédactions (Equipe + Parisien) depuis quelques années et qui semblent s'accélérer ces derniers mois (réorganisations diverses, omni média etc.), nous ne serions pas étonnés que les rédactions soient également touchées par une restructuration sous une forme ou une autre...

**L. P.** – Les salariés des divers services sont-ils conscients qu'ils ont un combat commun à mener ?

**S. D.** – Les temps sont durs. Le contexte de crise globale, le très haut niveau de chômage, la désaffection pour l'engagement syndical (et les syndicats en général) rendent les mobilisations des salariés toujours difficiles. Mais nous devons nous rappeler que le dialogue social est « un sport de combat », pour citer l'immense Pierre Bourdieu. Être capable de dire NON, de se mobiliser, de résister pour des salariés menacés par la perte de leur statut, la dégradation de leurs conditions de travail, le mépris de leurs acquis sociaux, c'est aussi une manière de dire OUI, pourquoi pas, « aux modernisations et transformations nécessaires » et OUI, nous sommes attachés à nos entreprises de presse, de labeur... mais pas sur notre dos, pas sans nous, pas n'importe comment, ni à n'importe quel prix. Donc oui, la partie continue et nous allons avoir besoin des forces et du soutien de tous les salariés pour avancer sur le « tatami » (le « ring ») face à des dirigeants manquant parfois de lucidité et d'empathie.

# Mise en place du C3P

Il y a un peu plus d'un an la loi du 20 janvier 2014 portant sur une énième contre réforme du système de retraite par répartition instaurait un compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) a cote de dispositions allongeant la durée de cotisation pour une retraite a taux plein. Dans nos numéros 359 et 362 nous présentions les articles de la loi portant sur la pénibilité et commentions de manière critique les dispositions annoncées, sous réserve de la publication au *Journal officiel* des décrets d'application encadrants le C3P.

Les fameux décrets sont parus le 9 octobre 2014 après une intense campagne de pressions médiatiques et politique de la part du patronat tout au long de l'année.

Disons le tout net le contenu de ces décrets n'incitent pas a des réjouissances marquant une grande avancée sociale pour les salariés.

## Présentation des trois décrets du 9 octobre 2014

Le premier (2014-1155) fixe les modalités de gestion du C3P confiée a la caisse nationale assurance vieillesse. Celle-ci enregistre les points des comptes personnel de prévention de la pénibilité après réception des données d'exposition aux facteurs de pénibilité déclarées tous les ans par l'employeur.

S'agissant des contrôles en matière d'effectivité et de l'ampleur de l'exposition des salariés aux facteurs c'est la caisse d'assurance retraite et de sante au travail (CARSAT) qui en aura la charge.

Avec l'article R. 4162-26 et suivants le décret précise également les procédures de règlement des différents et désaccord sur le nombre de points affectés au C3P d'un salarié suite a la déclaration de son employeur auprès de la CNAVTS. Le texte du décret indique « *En cas de désaccord sur le nombre de points communiqué par la caisse (...) a partir des données déclarées par l'employeur ou lorsqu'il n'a reçu aucune information et que cette situation d'un différent avec son employeur sur l'exposition elle même, le salarié doit, préalablement a la saisine de la caisse, porter sa réclamation devant l'employeur.* ».

On touche la une des nombreuses limites de la loi encadrant le compte pénibilité puisque l'employeur légalement responsable des conditions de travail et de la sécurité des salariés au travail et donc de fait partie prenante en matière de pénibilité ; se retrouve prescripteur et juge de la pénibilité. Entre la pression sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires que subissent les salariés dans les entreprises, syndicalement organisées ou pas, gageons que nombre d'employeurs sous-déclareront l'exposition de leur salariés aux risques professionnels et facteurs de pénibilité afin de s'exonérer de leur responsabilités sociale, juridiques et financières en la matière de prévention et de réparation des effets de la pénibilité sur les salariés.

Cette situation joue indéniablement contre la reconnaissance pleine et entière de la pénibilité pour tous les salariés. Il va donc être nécessaire dans les entreprises de nos branches de mobiliser et d'informer les salariés pour que des accords de branches harmonisent et encadrent les critères de pénibilité de manières cohérentes et justes afin que partout les salariés puissent s'appuyer sur des accords solides reconnaissant complètement la pénibilité subie, tant présente qu'antérieure, en intégrant l'historique de leur parcours professionnel a cette reconnaissance de la pénibilité. De fait, sur ce dernier aspect plus contraignants seront les accords de branche de reconnaissance de la pénibilité plus le nombre de salariés qui en bénéficieront sera grand.

Comme le montre le **second décret** (2014-1159), portant sur « *les facteurs de risques profession-*

*nels a prendre en compte au titre de la pénibilité et des seuils associés à chacun d'eux* » la loi a symboliquement créée une coquille vide avec le C3P limitant la reconnaissance de la pénibilité réelle vécue par les salariés. Ci-dessous nous publions les tableaux présentant les facteurs de risques professionnels avec les seuils légaux y étant associés dans le cadre de l'instauration a compté du 1<sup>er</sup> janvier 2015 du C3P.

Première remarque les seuils sont extrêmement élevés, ce qui est particulièrement choquant lorsque l'on connaît les effets de la pénibilité sur l'espérance de vie en bonne sante des salariés exposés a un ou plusieurs risques professionnels tout au long de leur carrière.

## Accords en faveur de la prévention de la pénibilité

**Troisième décret** (2014-1160), modifie l'article D. 4163-3 du code du Travail qui précise le seuil d'effectif de salariés exposés aux critères de pénibilité ren-



« 1° Au titre des contraintes physiques marquées :

FACTEUR DE RISQUES PROFESSIONNELS	SEUIL		
	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale
a) Manutentions manuelles de charges définies à l'article R. 4541-2	Lever ou porter	Charge unitaire de 15 kilogrammes	600 heures par an
	Pousser ou tirer	Charge unitaire de 250 kilogrammes	
	Déplacement du travailleur avec la charge ou prise de la charge au sol ou à une hauteur située au-dessus des épaules	Charge unitaire de 10 kilogrammes	
	Cumul de manutentions de charges	7,5 tonnes cumulées par jour	120 jours par an
b) Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations	Maintien des bras en l'air à une hauteur située au dessus des épaules ou positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30 degrés ou positions du torse fléchi à 45 degrés		900 heures par an
c) Vibrations mécaniques mentionnées à l'article R. 4441-1	Vibrations transmises aux mains et aux bras	Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 2,5 m/s <sup>2</sup>	450 heures par an
	Vibrations transmises à l'ensemble du corps	Valeur d'exposition rapportée à une période de référence de 8 heures de 0,5 m/s <sup>2</sup>	

« 2° Au titre de l'environnement physique agressif :

FACTEUR DE RISQUES PROFESSIONNELS	SEUIL		
	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale
a) Agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60, y compris les poussières et les fumées	Exposition à un agent chimique dangereux relevant d'une ou plusieurs classes ou catégories de danger définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 et figurant dans un arrêté du ministre chargé du travail	Le seuil est déterminé, pour chacun des agents chimiques dangereux, par application d'une grille d'évaluation prenant en compte le type de pénétration, la classe d'émission ou de contact de l'agent chimique concerné, le procédé d'utilisation ou de fabrication, les mesures de protection collective ou individuelle mises en œuvre et la durée d'exposition, qui est définie par arrêté du ministre chargé du travail et du ministre chargé de la santé	
b) Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4451-1	Interventions ou travaux	1 200 hectopascals	60 interventions ou travaux par an
c) Températures extrêmes	Température inférieure ou égale à 5 degrés Celsius ou au moins égale à 30 degrés Celsius		900 heures par an
d) Bruit mentionné à l'article R. 4431-1	Niveau d'exposition au bruit rapporté à une période de référence de huit heures d'au moins 80 décibels (A)		600 heures par an
	Exposition à un niveau de pression acoustique de crête au moins égal à 135 décibels (C)		120 fois par an

« 3° Au titre de certains rythmes de travail :

FACTEUR DE RISQUES PROFESSIONNELS	SEUIL		
	Action ou situation	Intensité minimale	Durée minimale
a) Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à L. 3122-31	Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		120 nuits par an
b) Travail en équipes successives alternantes	Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures		50 nuits par an
c) Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini	Temps de cycle inférieur ou égal à 1 minute		900 heures par an
	30 actions techniques ou plus par minute avec un temps de cycle supérieur à 1 minute		

dant obligatoire la négociation d'accords de branche, d'entreprise ou de groupe ; et de plans d'action, « afin de renforcer les actions de réduction des expositions et d'établir un lien avec le compte personnel de prévention de la pénibilité ». Ce seuil est ramené à 25 % de salariés exposés au dessus des seuils des critères de pénibilité contre 50 % dans la précédente rédaction de l'article (voir tableaux ci-contre).

**Contenu des accords :** Ces accords auront une durée maximale de trois ans. S'agissant de leur contenu la loi précise qu'ils devront « reposer sur un diagnostic préalable des situations de pénibilité et prévoit les mesures de prévention qui en découlent et qui s'appliquent à tous les salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels ». Sur ce point une circulaire de la direction générale du travail d'octobre 2011 relative aux accords et plans d'action en faveur de la prévention de la pénibilité mettait en avant une méthode et des thèmes spécifiques à traiter obligatoirement dans ces accords. Six thèmes repartis en deux catégories sont précisés. La réduction des poly-expositions aux facteurs de pénibilité ; adaptation et aménagement du poste de travail constituent la première. La seconde catégorie est constituée de : l'amélioration des conditions de travail notamment au plan organisationnel ; le développement des compétences et des qualifications ; l'aménagement des fins de carrière ; le maintien en activité. Pour être validés les accords devront traiter au minimum un thème de la première catégorie et deux thèmes de la deuxième.

La négociation si elle est obligatoire n'impose pas d'obligation de résultats, ni de moyens. Aussi, est il plus que jamais indispensable compte tenu de l'ampleur du problème sanitaire, des souffrances qu'il génère et de l'injustice sociale qu'il représente que nous organisions la mobilisation et exerçons de fortes pressions auprès des employeurs pour que tous salariés ayant été victime d'exposition aux risques professionnels au cours de sa carrière en obtienne réparation.

➤ *Suite de la page 2* convention collective que veut appliquer unilatéralement la direction du Groupe Amaury à *L'Equipe* ;

- marquer notre désaccord face aux fermetures d'imprimeries dont celle du *Monde* ;
- s'opposer au démantèlement dans la distribution avec, pour notre part, l'exigence du maintien de la totalité de la charge de travail.

Le SPQN a feint d'ignorer notre journée de grève au prétexte qu'elle s'inscrivait dans un mouvement national. Mais les faits sont là : la forte mobilisation des salariés, leur engagement et leur volonté de dessiner un avenir dans la profession sont intacts. Il en ressort que, malgré l'émergence de nouveaux supports tels que le numérique, le papier reste une valeur sûre et un support attractif.

Puis il y a eu la mobilisation de l'après-midi contre le budget du PLFSS présenté à l'Assemblée nationale. Notre syndicat était une fois de plus bien présent dans le cortège. Il est à noter que dans notre profession, seul le SGLCE avait lancé un appel à la grève, tout comme il l'avait fait, seul également, au lendemain de l'annonce de la direction du *Monde* de fermeture de son imprimerie.

### L'Equipe

La remise en cause du statut presse quotidienne nationale et son remplacement par la convention Syntec restent posées par la direction au siège du journal. Cela concerne directement les employés et cadres administratifs. Ils ont reçu une proposition d'accord pour un basculement dans la société Amaury Service. Le piège tendu par la direction est pernicieux car il propose dans ce nouvel accord de garder les mêmes acquis que précédemment pour les salariés émanant de la PQN.

La direction cherche à éliminer le statut PQN ; ainsi les nouveaux entrants seront directement rattachés à la convention Syntec. Elle se sert de la filiale créée trois ans plus tôt et avalisée par deux syndicats pour enfoncer le clou.

La lutte menée en interne par les salariés, les adhérents du SGLCE, du BP-UFICT et du SNJ-CGT est allée jusqu'à une non-parution le 10 octobre qui a permis de réaffirmer l'opposition au changement de convention. Cette non-parution a été décidée suite à une assemblée générale en interne et est à mettre à l'actif des élus et des salariés.

Quoiqu'il arrive, seuls les salariés décideront. Le SGLCE, quant à lui, ne sera pas signataire d'un accord qui acterait un changement ayant pour conséquence la disparition de la convention collective de la presse quotidienne nationale.

### SPQN

Comme évoqué lors de notre dernière CE, les réunions au SPQN avançaient lentement. A ce jour, nous n'avons aucune réponse concrète sur la nature des investissements dans les entreprises, pourtant nécessaires pour valoriser le quotidien avec l'apport de produits plus, sur le rapatriement de la charge de travail imprimée à l'étranger qui est lue et distribuée en France, pas plus qu'à la question de la pénibilité de nos métiers. Les seules réponses évoquées timidement sont les prémices d'un plan social pour les salariés des imprimeries nés en 1960-1961. Des discussions sont engagées entre le SPQN et les pouvoirs publics pour 1962. Sur ce sujet, la position de notre syndicat est claire : nous ne sommes pas demandeurs de fermeture d'entreprise mais d'investissements industriels, nous ne sommes pas demandeurs d'un plan social mais de solutions pérennes d'emploi dans notre secteur.

Notre syndicat a été sollicité par le secrétaire du SIP pour se joindre à une demande de réunion au ministère de la Culture. Après en avoir débattu longuement, le bureau syndical a décidé de ne pas s'in-

scrire dans cette démarche, considérant que le problème dépassait le périmètre des imprimeries. Le BS considère qu'une réunion au ministère peut se justifier dans un cadre fédéral, à condition que nous soyons en capacité de dresser un ordre du jour prenant en compte toute la chaîne de fabrication et ce, jusqu'à la distribution.

### Le Monde Imprimerie

Dans le cadre de l'hypothèse de sa fermeture, la direction se doit de proposer des solutions d'emploi à tous les salariés.

Notre syndicat a la responsabilité d'anticiper et d'aborder les conséquences sociales en matière d'emplois pour nos mandants. C'est pour cette raison qu'en parallèle, nous souhaitons mener des discussions entre le SPQN et les différents acteurs de ce dossier.

Le dossier Newsprint prend forme puisque dans la semaine, un séminaire est prévu sur place à l'initiative de l'imprimeur, avec les salariés et les responsables syndicaux. Comme nous l'avions indiqué dans le dernier numéro du *Livre parisien*, le calendrier pour la mise en route de cette entreprise est inchangé.

### Presstalis

Le schéma de la direction est la fermeture du centre de Champigny et l'externalisation de la charge de travail pour ne garder à Bobigny que les quotidiens. Le SGLCE a pour préalable le maintien des activités traitées aujourd'hui par les centres parisiens (Bobigny et Champigny).

### AFP

Lors des élections des IRP, les candidats SGLCE du collège ouvriers/employés ont obtenu 100 % des postes à pourvoir ainsi que les postes de secrétaire et de trésorier du CE. La lutte contre la création d'une filiale technique et l'activité syndicale menée en interne sont à mettre à l'actif de ce résultat. En revanche, le SNJ CGT perd des voix dans le collège journalistes suite à sa prise de position concernant la filiale.

### JO

Arrêt du « 45 grammes » en janvier 2016. Une AG avec les syndiqués du SGLCE est prévue au JO le 27 novembre.

### Routage

L'activité se poursuit actuellement à travers les négociations des protocoles préélectoraux. A France Routage ou chez Cortex, ceux-ci ne sont pas à négliger puisqu'il s'agit à la fois de la représentativité de la CGT et de la défense des salariés.

### Presse quotidienne

Une multitude d'attaques secoue notre quotidien. Que nous soyons de la PQN, de la PQR ou de la PQD, chacun de nous est confronté aux réductions d'emplois, seule variable patronale d'ajustement, annonçant souvent les prémices de fermetures d'entreprises.

A *Nice Matin*, précédemment placé en redressement judiciaire, le tribunal de commerce a décidé d'attribuer le quotidien régional aux salariés porteurs du projet de reprise sous forme de SCIC (Société coopérative d'Intérêt collectif). Sur environ 1200 salariés, 159 départs volontaires auront lieu. Dans ce montage financier, on retrouve l'homme d'affaire Tapie qui apporte son soutien tout en lognant sur le patrimoine immobilier de *Corse Matin*.

Nous avons appris en fin de semaine dernière que *La Marseillaise* était placée en redressement judiciaire et que le tribunal de commerce avait 15 jours pour se prononcer sur le devenir de ce quotidien régional. Le SGLCE, conscient de la nécessité de réponse collective, a répondu présent en envoyant une délégation soutenir nos camarades devant le siège de la PQR le 4 novembre. Le 18 décembre aura lieu une réunion entre la Filpac et le SGLCE pour faire le point de la situa-

tion générale. Didier invite chacun des élus et mandats, mais aussi tous les syndiqués du SGLCE à y participer pour échanger les points de vue et témoigner du vécu dans les entreprises et la vision que nous en avons.

## Débats sur la situation dans la profession

**1<sup>er</sup> intervenant :** dans le débat met l'accent sur les bénéfices réalisés par l'Imprimerie nationale (24 millions fin septembre mais avec des contraintes : suppression des 35 heures, embauche de jeunes ayant bac + 5 ou + 6). Une alerte a été lancée par le CHSCT sur les risques psychosociaux en raison du télétravail et de la pression excessive sur les salariés d'une manière générale. Syndicalement, les élus sont dans une tour d'ivoire, ils n'ont plus le temps de remplir leur rôle car ils ont trop de boulot et ne sont pas disponibles. Ils arrivent à la situation déplorée chez Orange. Certains salariés sont au bord du suicide. Une cellule psychologique a été ouverte mais les salariés n'osent pas s'y rendre.

**2<sup>e</sup> intervenant :** informe la CE de la proposition de loi sur les statuts de l'AFP et de sa nouvelle entité : entreprise de presse citoyenne, modèle économique souhaité par la direction de l'Agence et soutenu par l'État, suite à la plainte de Bruxelles du fait des subventions. Une double comptabilité est demandée. La création de la filiale fait suite au passage en crédit-bail du bâtiment en 2007. La filiale a été créée pour les moyens techniques avec les fonds recherchés. Assurance orale du PDG que le personnel technique ne sera pas transféré dans la filiale mais rien ne prouve que le PDG suivant tiendra cet engagement. « *La direction a créé le trou avant de nous jeter dedans* ». Une intersyndicale a été créée. Accord social pour cadrer la filiale technique de moyens qui sera créée fin décembre et dont la direction n'a pas communiqué les statuts. Une action de 24 heures pour éclaircir la situation est nécessaire. La section syndicale a au moins le réconfort d'avoir remporté tous les postes aux élections professionnelles. Actuellement, discussion sur la dotation pour 4 ans.

**3<sup>e</sup> intervenant :** évoque la portabilité des mutuelles. A Interval Routage, un accord a été signé par la CFDT. Les licenciés auraient pu bénéficier encore un an de leur mutuelle mais la direction précédente n'a pas payé jusqu'au basculement au chômage des adhérents. La MNPLC veut bien effacer les trois mois manquants si les intéressés cotisent individuellement. L'intervenant n'est pas satisfait de la réponse d'Audiens même si, à l'origine, c'est le patron qui n'a pas payé.

Cet intervenant explique aussi que chez Cortex, Touré a fait seulement 21 voix aux élections professionnelles. Un second tour sera nécessaire, les indépendants vont tout remporter. Chez Emissaire, élections également. Il évoque la durée de mandat des élus du personnel. La CGT demande qu'elle soit de deux ans (4 ans avaient été institués sous Sarkozy malgré nos protestations). A ce jour, la loi autorise le renouvellement tous les deux ans et c'est une vraie bataille politique à mener pour la démocratie syndicale et une remise en jeu plus fréquente des mandats.

Il évoque les prochaines élections à France Routage. Le dernier « gros » routeur de presse indépendant emploie 200 salariés. La bataille syndicale y est violente, la jeune génération de délégués CGT est « trempée dans le feu des choses ». Vendredi, l'atelier a été arrêté pendant une heure pour tenir une AG et répondre au tract signé officiellement par la CFDT (mais on soupçonne la direction d'en être l'auteur). Il est optimiste sur le résultat des élections.

L'intervenant explique la fusion entre le patronat du Routage et celui des entreprises de gestion de fichiers, bien plus puissant. Ce dernier ne cogère aucune convention collective et n'est signataire d'aucune. Par

contre, ses adhérents sont rattachés à la Syntec et un glissement vers cette convention est à craindre. Il nous sera impossible d'empêcher la fusion entre les deux syndicats patronaux, d'où une inquiétude sur la destruction progressive de la convention actuelle.

Il faudrait envisager une action fédérale, voire confédérale. Sur les salaires, une augmentation de 0,7 % a été obtenue en mars 2014 puis plus rien. La clause de revoyure reportée à janvier 2015.

Il conclut en demandant au secrétaire général des précisions sur la réunion du 18 décembre.

**4<sup>e</sup> intervenant :** fait état des larges discussions à prévoir sur la protection sociale. Concernant la question de portabilité évoquée par le précédent intervenant, la continuité du contrat ne marche pas si l'employeur est défaillant.

Les entreprises voudraient faire financer la portabilité sur l'ensemble, elles sont très à l'offensive et ne paient pas. Leur tendance est de vouloir réduire les coûts. Risque de voir arriver des sur-complémentaires avec bonus-malus comme pour l'assurance auto après chiffrage du coût/mutuelle pour chaque assuré social. La loi définit une portabilité de 12 mois au mieux ou de la durée du CDD.

Le secrétaire général note que la création de notre commission « protection sociale » doit répondre à ces problèmes (solutions et moyens). Il souligne que le patronat voudrait supprimer les modules.

18 décembre : principe acquis au CEN de Lisses en octobre. Différentes questions seront abordées dont les rapports entre syndicats et fédé. Cette dernière veut faire le tour des régions et des entreprises. Le SGLCE a retenu ce principe et a proposé Blanqui car il était difficile de choisir une entreprise. Nous pourrions poser nos questions sur la charge de travail, la crise de la Confédération, le bilan de la journée d'action du 16 octobre... Toutes les critiques exprimées contre la Filpac au cours de la réunion pourront être débattues ce jour-là.

**5<sup>e</sup> intervenant :** explique qu'un nouveau directeur, beaucoup plus déterminé que son prédécesseur, est entré en fonction à la Sacijo. Les plans sociaux ne seront pas signés avant la fin d'année mais les choses s'accélèrent. L'accord cadre présenté le 21 novembre sera signé le 28 novembre. Le nombre de départs en préretraite sera de 70 plus un nombre inconnu de volontaires plus les départs normaux en retraite et l'arrêt du recours à la permanence. En contrepartie, nous aurions l'assurance que les emplois restants sont sauvegardés à moyen terme.

**6<sup>e</sup> intervenant :** a trouvé des infos fédérales sur le site Internet de celle-ci. La Filpac exige une négociation dans le cadre national du nouveau statut démocratique et social dans la PQN. Volonté de discuter. Qui leur a donné ce mandat ? Éléments à débattre, tout comme le nouveau réseau national d'impression et le nouveau réseau universel de distribution.

Concernant la fermeture du Monde Imprimerie, nous n'avons pas de date précise mais elle est conditionnée d'après la direction du groupe à d'importants éléments financiers. Nous n'avons pas d'éléments non plus sur le départ des salariés nés en 1960-61 ni sur le transfert à Tremblay. Une AG se tiendra jeudi dans l'entreprise.

Le secrétaire général répond à la question d'un militant de Presstalis : oui, l'impression resterait de jour car c'est compliqué de le rouler de nuit là où ils iront.

**6<sup>e</sup> intervenant :** précise que les volumes du Monde imprimés dans le sud de la France resteront dans les réseaux de la PQR. Les Echos et Amaury restent aussi en province.

**7<sup>e</sup> intervenant :** dit le discours de la direction0 a changé et que ce dernier veut maintenir les seuils de tirage

avant le rapatriement d'exemplaires supplémentaires en région (2016).

**8<sup>e</sup> intervenant :** informe qu'il n'a pas été possible d'empêcher le changement de convention pour les employés au Parisien du fait du manque de rapport de forces en interne. Les documents ont été signés par les autres syndicats. La filiale Amaury rattachée à la convention Syntec Service a été créée. Néanmoins, il ne faut pas minimiser l'action des militants du SGLCE qui ont permis d'améliorer les conditions prévues. C'est malheureusement un cas qui fera école. La direction prévoit sûrement de passer à une vitesse supérieure pour le Service « Ventes et Abonnements » et de revoir l'accord multimédia du Parisien (dématérialisation). Les journalistes sont très inquiets de la tournure des événements.

**1<sup>er</sup> intervenant :** explique que la direction de l'IN avait posé des jalons pour passer de la convention collective du labeur à celle de la Syntec, du fait qu'elle ne réalise plus beaucoup d'impressions et qu'elle songeait à aller à Aix-en-Provence. Mais les forces syndicales, y compris la CFDT, ont menacé de bloquer les ateliers de Douai et elle a fait marche arrière.

**Le secrétaire général :** expose que la création de filiales a été un vrai problème il y a 2 ans avec la signature de FO et d'un autre syndicat du Livre CGT. Ceux qui, au CEN de la Filpac, rejettent la convention Syntec n'ont pas bougé. La grève interne le 10 à l'Equipe a été suivie par le personnel à l'initiative du SGLCE, du SNJ CGT et du syndicat des cadres. C'est nouveau et encourageant.

**2<sup>e</sup> intervenant :** dit que dans les sièges éditoriaux de l'AFP émergent de nouveaux métiers (ex : vidéo, audio-visuel), un secteur plus difficile pour notre positionnement. Nous pensons qu'ils doivent rester en presse puisqu'ils suivent les journalistes. Trente journalistes en vidéo actuellement à l'Agence, leur chef demandant la création d'un service technique.

**8<sup>e</sup> intervenant :** pense que la Filpac n'a pas beaucoup défendu les salariés de l'Equipe.

**9<sup>e</sup> intervenant :** revient sur les conventions collectives en disant que le problème est le même dans le labeur. Il y a 5-6 ans, le patronat a essayé de remettre la question d'un rattachement à la Syntec dans les commissions : refus ferme des syndicats suivi du renoncement des directions. Sous Sarkozy, l'accord d'entreprise pouvait être moins fort que le code du travail, même chose pour les salaires. Individuellement, on rogne les acquis. La défense est individuelle alors qu'il faudrait privilégier le collectif et dire « non » dans les paritaires. Pour la durée des mandats (IRP), la forme ne lui plaît pas. C'est du ping-pong selon le catégoriel. Le fait de passer de 2 à 4 ans de mandat enlève des liens avec les camarades. De plus, ça fait peur à ces derniers de s'investir pour 4 longues années. L'élection est pour 4 ans, selon la loi mais des dérogations sont accordées pour 2 ans.

## Répartition des responsabilités

Le projet a été validé par le BS. Didier en fait la lecture. Il appelle les membres de la CE à se proposer dans les diverses commissions, en particulier dans les domaines concrets de la charge de travail et de la protection sociale.

Un retraité informe la CE de son retrait de la commission du Livre parisien. Il souhaite rendre hommage à Guillaume Thomas Flores pour son travail difficile et opiniâtre. Il explique que les camarades de la SURL seraient intéressés par la réunion avec la Filpac, ils y évoqueraient la continuité syndicale.

Le secrétaire général prend note et remercie Yann pour ses 25 ans de contribution.

**9<sup>e</sup> intervenant :** explique que le labeur a été sollicité pour prendre des responsabilités mais qu'il ne reste à Blanqui que 2 permanents ayant déjà beaucoup de mandats, dont la participation aux paritaires. Il rappelle les raisons pour lesquelles il n'a pas pris de mandat officiel. Son inscription d'office dans les différentes commissions lui donnerait trop de travail, il demande que d'autres s'impliquent davantage.

Le secrétaire général rappelle que la répartition a été faite entre les secrétaires du syndicat. Il pense qu'il est important que chacun puisse avoir une activité en lien direct avec le SGLCE en plus de celle de son entreprise (c'est un engagement qui avait été pris avant le congrès). C'est assez ouvert et il faut que le travail soit fait sinon, on se demandera à quoi sert ce type de fonctionnement.

**3<sup>e</sup> intervenant :** revient aussi sur les débats préalables au congrès et pense que le SGLCE a un problème de fonctionnement récurrent dans sa structuration même. Il faudrait que les camarades y réfléchissent avant le congrès suivant.

Plusieurs membres de la CE n'avaient pas compris que la liste des tâches était encore ouverte.

**9<sup>e</sup> intervenant :** évoque la nouvelle loi sur la formation professionnelle et aimerait en apprendre davantage.

**10<sup>e</sup> intervenant :** intègre la commission des Luttes mais regrette que l'ancienne appellation n'ait pas été conservée. Il propose d'envoyer une lettre à Thierry Bartel qui rencontre des problèmes de santé.

Le secrétaire général rappelle que les commissions doivent se choisir un animateur ; ce sera à ce dernier de faire en sorte que la commission soit productive.

**3<sup>e</sup> intervenant :** rappelle l'importance de la commission juridique qu'il faut faire fonctionner.

Le secrétaire général explique que le débat au dernier BS n'était pas de supprimer la commission juridique mais de la renforcer avec un meilleur fonctionnement. Les camarades les plus demandeurs sont ceux du hors presse. Fatima, Jean-Paul et Eric sont prêts à la faire évoluer et à construire autre chose. Elle pourrait alerter le syndicat sur les nouvelles lois.

**9<sup>e</sup> intervenant :** rappelle l'utilité de la commission juridique. Il propose de renforcer la réflexion avec des défenseurs syndicaux en plus des outils déjà mis à notre disposition.

Les compétences d'un défenseur syndical sont nécessaires au syndicat. Il faut des camarades qui décodent les lois (ex : nous n'avions pas anticipé que la représentativité syndicale ferait sauter les repos compensateurs). Il faut de la formation dans ce domaine.

**8<sup>e</sup> intervenant :** propose que la future commission formation professionnelle mette à jour les nouvelles lois et édite une plaquette pour en avoir une lecture syndicale.

Le secrétaire général opine : tout nouveau changement de lois, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de la protection sociale... nécessite un déchiffrement et un décodage compréhensible. Les camarades désignés dans les différentes commissions ont tout loisir de proposer différents axes de travail au syndicat.

*La CE adopte le partage des responsabilités. Les commissions sont évolutives.*

Le secrétaire général propose la cooptation à la Commission exécutive de deux militants, Anne Ardisson (Dila) et Salim Hacini (France Routage) pour remplacer Laurent Lourdez, décédé en août, et Nordine Aissani. Il rappelle que la cooptation ne peut être la règle car ce sont les congrès qui doivent élire les membres de la CE ; ces 2 militants seront invités aux réunions mais ne pourront pas participer aux éventuels votes.

*La CE adopte la proposition.*

# Compte rendu de la commission exécutive du 15 décembre 2014

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- situation générale ;
- état d'Orga ;
- examen du budget ;
- questions diverses.

*La France vient de reconnaître l'État palestinien, à côté de l'État israélien. Quant à la ville de Kobané, elle continue d'essuyer d'innombrables dégâts humains et matériels. S'agissant de politique intérieure, la ligne gouvernementale se suit et se ressemble : 8 salariés sur 10 seraient embauchés sous un contrat à durée déterminée, ouverture des magasins le dimanche, suppression des conseils de Prud'hommes, remise en cause des prérogatives des inspecteurs du travail, remplacement des délégués du personnel par des conseils d'entreprise... La Loi Macron, qui désorganise le Code du Travail, sera mise en débat parlementaire dès le 22 janvier 2015. D'ailleurs, l'Union syndicale CGT du commerce et des services de Paris, ainsi que la Fédération CGT du commerce et des services appellent les salariés à faire grève et à se rassembler à Paris, place Diaghilev (9<sup>e</sup> arrondissement), demain mardi 16 décembre, à 11 heures.*

*5 millions de salariés de la fonction publique étaient appelés à voter le 4 décembre. Le taux de participation a été de 52,9 %. La CGT, qui a recueilli 23 % des voix, reste donc la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale du secteur public. Mais il est à noter une plus faible participation et des résultats moins bons que les précédents. La CGT a été, ces derniers temps, sous les feux des projecteurs médiatiques. Il nous faut débattre de cette situation, en notant néanmoins que seul le CCN est habilité à maintenir le dirigeant de la CGT entre deux congrès. Éric LAFONT, secrétaire administratif et trésorier de la confédération, a depuis démissionné. La tenue d'un congrès extraordinaire devient nécessaire. Il nous faut sortir la tête haute de ces débats (cf. communiqués d'institutions de la CGT).*

*Outre ces affaires internes, il est urgent, pour la CGT, de définir une ligne syndicale à mener.*

**1<sup>er</sup> intervenant :** exprime son étonnement devant le silence de la confédération face aux événements sy-

riens. Il trouve cela scandaleux d'autant que la CGT compte de nombreux membres du PKK. Il faut leur donner les moyens militaires de libérer Kobané. Il demande un engagement plus fort sur ce sujet. Il informe de l'organisation d'une manifestation demain soir [ndlr : mardi 16 décembre] devant le ministère des affaires étrangères.

**Concernant la crise de la confédération**, hormis les déclarations qui commencent à dater, il y a des dizaines de communiqués émanant de diverses institutions de la CGT. On ne peut pas dire que cela vient d'un seul homme. La taupe a mis en péril les élections du 4 décembre. Il souhaite la démission du bureau confédéral et l'organisation rapide d'un congrès qui puisse redresser la CGT.

S'agissant de la question des seuils pour les conseils d'entreprise, il faut qu'on s'exprime fortement. Actuellement, tous les quatre ans, les directions sont obligées d'organiser les élections. Or, même s'il y a souvent des constats de carence faute de candidats, ce système permet de rencontrer le patron au moins tous les quatre ans. Et c'est également l'occasion pour nous d'intervenir en tractant dans les entreprises. Avec cette loi, dans toutes les petites boîtes, c'est un point d'entrée du syndicalisme qui disparaît.

**2<sup>e</sup> intervenant :** sur ce qui se passe à la confédération, il estime que Thierry Lepaon ne peut rester à la tête de la centrale. Au dernier congrès, il a fallu élire un homme. Il ne voit pas comment ce dernier peut continuer avec ces affaires. Mais ce qui importe surtout, c'est de discuter de la ligne de la CGT.

Pour les élections du 4 décembre, on est passé de 25 à 23 % ; ce qui représente 10 % de voix en moins. Mais avec ce qui se passe à la confédération, plus personne n'ose prendre de décisions.

**3<sup>e</sup> intervenant :** souhaite une motion pour que le SGLCE exprime ce qui vient d'être dit. Dans ce cas, il faut le faire en renvoyant dos à dos ceux qui ont fuit ces informations et en condamnant fermement la ligne réformiste actuelle de la CGT.

**4<sup>e</sup> intervenant :** condamne ces affaires et demande comment on peut réagir face à ça au sein de la CGT.

Il souligne que chaque institution CGT a une autonomie dans ses choix. Il revient donc au seul CCN de se prononcer. Il souhaite laisser à la confédération le soin de régler le problème. Même s'il estime que tout le bureau confédéral est responsable de ce qui s'est passé, il faut éviter de tout casser.

L'intervenant regrette néanmoins avoir été mis au courant de ces affaires, non pas par son syndicat, mais par la télévision.

Quant à l'éventuel communiqué du SGLCE, il met en garde : chaque déclaration qui sort l'est aussi dans la presse de droite et dans les magazines qui veulent nous attaquer. Il faut un communiqué dans le bon sens : il faut expliquer ce qu'est la CGT.

**6<sup>e</sup> intervenant :** selon lui, tout est lié. S'il y a une CGT qui tourne le dos à une partie des travailleurs, ce sont aussi des dirigeants qui se comportent comme des bourgeois et dont le mode de vie est aux antipodes de ce que vivent les gens. Il regrette que ce soit tout un ensemble d'une organisation qui ne contrôle pas ce qui est fait.

**7<sup>e</sup> intervenant :** souhaite que le SGLCE ne porte aucun jugement sur ce qui se passe au niveau confédéral.

Par contre, on peut s'interroger sur les orientations de la CGT. Il reproche que le milieu syndical ait actuellement les mêmes travers que la politique avec une certaine peopolisation. Il faut insérer dans le débat de fond des questions telles que : que doit faire la CGT ? Comment doit-elle être structurée ? Comment est-elle présente dans les entreprises ? Relaye-t-elle bien ce que vit et veut la base ?

**1<sup>er</sup> intervenant :** invite tout le monde à lire la déclaration d'Éduc'Action. Il souhaite, par ailleurs, que la question des seuils fasse l'objet d'une expression à part, au risque de tout mélanger.

**8<sup>e</sup> intervenant :** on peut dire qu'il y a un problème d'orientation et de structure, mais il lui semble inutile de lister les soucis. Il ne veut pas qu'on hurle avec les loups.

**9<sup>e</sup> intervenant :** pour lui, les deux piliers sont la ligne et les valeurs. Reste ensuite à déterminer les hommes qui peuvent le faire. Il considère que Th. LEPAON ne peut continuer à être secrétaire général de la CGT, car il n'incarne pas les cotisants moyens de la CGT.

**1<sup>er</sup> intervenant :** regrette qu'il n'y ait pas de débat politique derrière tout ça. C'est le néant. Il faut une démission complète de l'ensemble des membres du bureau confédéral.

**7<sup>e</sup> intervenant :** on peut aussi se poser la question si ce n'est pas un moyen de pointer l'absence d'orientation de la CGT, puisque la taupe vient de l'intérieur. Est-ce un moyen de régler ses comptes ? Mais il faut aussi parler des orientations, des femmes et hommes qui seront à mêmes de les appliquer. Il y a une vraie responsabilité collective. Selon lui, il ne faut pas parler de démission.

**10<sup>e</sup> intervenant :** si on aborde le point de vue de la syndicalisation, c'est compliqué en ce moment car il n'y a pas de ligne claire. Cela fait dix ans que ça dure.

**11<sup>e</sup> intervenant :** explique qu'on ne voit pas Th. Lepaon dans les médias car il n'est pas bon dans cet exercice. Par contre, il n'est pas malhonnête. Il n'y a rien fait d'illégal. Mais, oui, il y a une perte de valeurs (cf. article de Médiapart de la semaine dernière sur la perte des valeurs de la CGT). Il serait bon de s'occuper de ce qui est important. Par ailleurs, il informe qu'il y a un nouvel accord CSP régressif, et demande si le syndicat doit être signataire ou pas.

Il considère qu'il y a un problème d'orientation. Le fond du problème est le syndicalisme rassemblé en haut qui se fait au détriment de ce qui se fait en bas.

**5<sup>e</sup> intervenant :** note que les membres de la CE souhaitent s'exprimer, via un communiqué, sur les affaires confédérales. Un texte est en cours de préparation et prendra en compte la teneur du débat.

## Budget 2015

**5<sup>e</sup> intervenant :** informe qu'il a été sollicité par les camarades du hors presse au sujet d'Éric Martin. Ils demandent le rattachement administratif de ce dernier au SGLCE. Le bureau syndical en a débattu et propose cette solution à la CE.

*Adoption à l'unanimité*

**2<sup>e</sup> intervenant :** expose le budget prévisionnel pour 2015 et rappelle la mise en route de la commission de

**Le Président :** Didier LOURDEZ

**Rapporteur :** Didier LOURDEZ

**Présents :** AISENBA Mustapha, AKOUN Pascal, BOUYRIE Laurent, CAROUX Christian, CAUX Manuel, DARNAY Jean-Paul, DE SOUSA Jean-Paul, DÉRÉ Philippe, DOARÉ Patrice, DUMOULIN Guillaume, DURIN Jacques, EISENHUT Michel, ELBAZ Cyril, FRONTY Thierry, GUILLOTEAU Xavier, HAMACHE Arezki, HIRSCH Xavier, LALLET Joël, LE BIHAN Martial, LE ROUX Jérôme, LE ROUX Sébastien, LESAGE Jean-Yves, LOURDEZ Didier, MARÉCHAL Jean-Philippe, MARIE Vincent, MARTIN Éric, MEYNARD David, ROS Odambopata, THIBAUT Christophe, TROIANO Nicolas et VOLANT Yann.

**Excusés :** BARTEL Thierry, BAUDRY Thierry, BOSSELUT Daniel, BRAHMI Fatima, DOARE Michel, FAYE Philippe, JOLY Jean-Claude, NORGUEZ Marc, PICARD Maxime, PINCELOUP Patrick, ROPERT Jean-François, THOMAS FLORES Guillaume.



contrôle financier.

Actuellement, le syndicat fait face à deux grosses dépenses que sont les photocopieurs et la téléphonie (fixe, mobile et Internet). Pour les photocopieurs, nous avons résilié les contrats et proposons de racheter les machines. S'agissant des mobiles, nous avons souscrit des contrats à 20 € mensuels. Quant au reste, il y a des charges, entre autres, locatives, les salaires et l'informatique (logiciels, maintenance et programmation).

La commission de contrôle financier qui s'est réunie a pour objectif de mettre la moitié du résultat positif en réserve et l'autre pour l'activité syndicale.

Le syndicat a payé tous les FNI en octobre dernier. Il serait souhaitable que l'année 2014 soit réglée en juin prochain.

**12<sup>e</sup> intervenant :** demande combien on reverse à Co-gétise.

**2<sup>e</sup> intervenant :** lui répond : on considère avoir un fonctionnement proche des structures interprofessionnelles (unions locales, unions départementales). On effectue donc un reversement identique à ces dernières, avec une cotisation moyenne confédérale.

La CE se félicite du retour à l'équilibre des finances du syndicat et remercie Pascal et la commission de contrôle financier pour leur travail.

**5<sup>e</sup> intervenant :** précise qu'on est en conformité avec nos statuts.

Sur le budget prévisionnel, on est à l'équilibre ; ce qui est plutôt intéressant, notamment par rapport à l'activité syndicale. On peut se féliciter de voir le bout du tunnel. Merci à Pascal et à la commission qui s'est réunie la semaine dernière.

Après avoir procédé à un vote, la commission exécutive a adopté ce budget prévisionnel à l'unanimité.

## État d'ORGA

Est présenté un état d'Orga par Arezki Hamache et Jean-Paul De Sousa. Ils informent qu'un état sera fait toutes les 2 ou 3 CE.

**1<sup>er</sup> intervenant :** aimerait que soient indiquées les bases dans lesquelles il y a des délégués.

**3<sup>e</sup> intervenant :** lui répond que dans les petites entreprises, on avait remarqué, il y a 10 ans, que les seuls adhérents étaient les délégués.

**13<sup>e</sup> intervenant :** précise qu'ont été listés les besoins les plus importants.

**7<sup>e</sup> intervenant :** au niveau du renforcement, il y aura d'autres requêtes qui seront à voir ultérieurement.

**3<sup>e</sup> intervenant :** demande que soient listées les 50 premières entreprises, en termes de nombre d'adhérents.

**5<sup>e</sup> intervenant :** est dubitatif quant à l'intérêt d'une telle liste.

**7<sup>e</sup> intervenant :** trouve qu'il serait bien de définir ce qu'est une base : est-ce un lieu ? Une entreprise ?

Le tableau est adopté à l'unanimité des présents à la CE.

## Situation dans la profession

Introduction : Didier Lourdez

Le Monde et la Sicavic

Ces deux entreprises risquent de voir leurs imprimeries en région parisienne disparaître. Notre logique consiste à ce que personne ne reste sur le carreau. La question d'un plan social est posée mais doit intervenir à la fin des négociations.

Nous avons eu pour mandat de continuer la négociation au SPQN en faisant des contre-propositions

au syndicat patronal. On a soumis un constat d'étape. Les rotos ont décidé une non-parution suite à une réunion. Nous n'avons pas été sollicités pour participer à cette action et sommes en attente de remarques sur les textes que nous avons remis. Les délégués des imprimeries feront un point d'étape.

La délégation va de nouveau se réunir demain matin [mardi]. Une déclaration sera faite avant d'aller au SPQN. Une réunion des délégués aura lieu probablement mercredi. Si on marque notre désaccord face au syndicat patronal, il faut voir comment on enchaîne. On part sur l'idée d'attendre de voir ce qu'il en est.

À Libération, un accord intervenu sur la mise en place des PSE. La CGT n'a pas signé à cause de l'absence d'égalité de traitement entre les journaliers et les autres salariés.

AFP

Philippe FAYE et Manuel CAUX feront le point sur la situation.

Presstalis

La direction va mettre en place un dernier volet. Objectifs de cette dernière : démanteler les centres de distribution, fermer le centre de Champigny pour faire des économies sur les locaux et la mise en place d'un nouveau système informatique.

Après négociations, un accord a été trouvé entre la direction et notre organisation syndicale sur une réorganisation des ateliers de Bobigny et le maintien de la charge de travail.

La délégation syndicale du SGLCE a soumis l'accord aux salariés de Presstalis qui l'ont validé.

FILPAC

**5<sup>e</sup> intervenant :** invite les camarades à venir à la réunion du jeudi 18 décembre, pour s'exprimer et échanger en direct sur ce qu'on vit aujourd'hui dans les entreprises (Convention collective Syntec par exemple à L'Équipe), mais également sur ce qui se passe à la confédération. Il faut débattre sur tous ces sujets et ne pas minorer les enjeux. Aucun ordre du jour n'a été établi pour la réunion.

**6<sup>e</sup> intervenant :** informe qu'une page aurait été élaborée par la FILPAC ou le SIP et aurait été distribuée aux Échos.

**8<sup>e</sup> intervenant :** évoque la réunion de demain entre SPQN et les organisations syndicales. Selon lui, la fermeture des imprimeries n'aurait pas dû être indiquée dans le texte.

Il demande donc ce qu'on doit faire demain, si un texte encore pire que le précédent nous est proposé : doit-on faire une déclaration et quitter la réunion ?

**5<sup>e</sup> intervenant :** explique que les difficultés sur la façon dont se passent les choses ont été abordées au bureau syndical. Demain, une délégation du SGLCE doit rencontrer la direction du Monde mais de toute façon, on ira au SPQN. La délégation prendra ses responsabilités. Pas de politique de la chaise vide. Mercredi, un CE aura lieu au Monde, un le lendemain à la Sicavic. Aucune ouverture de procédure n'est prévue dans ses deux entreprises. Notre contre-proposition a été remise la semaine dernière au SPQN. On va jusqu'au bout de notre démarche. Ensuite, on réunira les délégués concernés pour rendre compte et décider.

**8<sup>e</sup> intervenant :** pense qu'y aller, c'est discuter sur leur texte qui n'est pas acceptable en l'état.

**5<sup>e</sup> intervenant :** rappelle que demain, un texte sera soumis et qu'il sera donc possible de lire notre déclaration pendant la réunion.

**14<sup>e</sup> intervenant :** souhaite apporter des précisions sur les dossiers du Monde Imprimerie et de la Sicavic.

Le Monde semble pressé de fermer son site industriel.

Le SPQN a glissé des éléments dans le texte qui n'y étaient pas à l'origine. Notre objectif était l'examen général de la filière de la presse quotidienne nationale. Cet intervenant pense qu'il faut aller au SPQN, faire un communiqué pour dire notre position en précisant que nous ne sommes pas demandeurs d'un texte, ni d'un plan social, mais que nous avons joué le jeu. Selon lui, nous n'avons aucun intérêt à nous mettre en grève. Il considère la pénibilité comme l'enjeu le plus important. Mais qui va payer et combien ? Peuvent être mis en place des accords collectifs de branche mais il faudra envisager une gestion au cas par cas (horaires de nuit, équipes alternées). Il précise qu'on voulait nous amener sur une étude antérieure qui aurait pris des mois. Les services de la CAPSAG connaissent tous les dossiers et ont été mandatés pour fournir une expertise.

**15<sup>e</sup> intervenant :** par rapport aux textes reçus dimanches, il ignore la position que vont adopter les rotativistes au SPQN. Ils ont annoncé 48 heures de préavis avant de passer à l'acte.

**16<sup>e</sup> intervenant :** un comité d'entreprise aura lieu mercredi 17 avec l'ordre du jour suivant : cessation activité du Monde Imprimerie. L'ordre du jour a été modifié après l'intervention des délégués. La direction présentera son arbitrage de la stratégie industrielle.

**5<sup>e</sup> intervenant :** nous ne devons pas faire de faux pas dans la gestion du dossier. Lancer un PSE le 10 décembre serait un peu compliqué.

L'intervenant revient sur le prochain CE de Presstalis, dont l'ordre du jour était la fermeture du Monde Imprimerie, par rapport aux transporteurs. Les délégués ont demandé que ce point soit reporté puisque la fermeture de l'imprimerie n'est pas actée.

**17<sup>e</sup> intervenant :** Le Monde veut budgétiser le plan social de la fermeture de l'imprimerie pour fin 2014.

**18<sup>e</sup> intervenant :** informe que l'AFP a connu une grève de 24 heures. Le SNJ autonome n'a pas voulu y aller et a cassé l'intersyndicale. Il a prétendu que tout le monde était d'accord avec la filialisation. De nombreuses incertitudes concernant la filiale ont été levées. Le personnel qui s'occupera de la maintenance sera celui de l'AFP. Il regrette qu'on ne parvienne pas à faire un communiqué avec l'UFICT, qui en a déjà fait un de son côté.

Il reste beaucoup à faire. Le SGLCE pourra intervenir plus particulièrement sur le dossier. Demain, les copains de l'agence passent en référé au tribunal de Paris sur le non-paiement de l'augmentation de salaire accordée en presse par le SPQN. L'argent pour le paiement serait déjà provisionné.

**12<sup>e</sup> intervenant :** tient la CE au courant des dernières élections professionnelles à la SAD qui compte 600 salariés. Le syndicat a obtenu un bon score en recueillant 80 % des voix. Cela fait suite à la lutte que les camarades de la SAD ont su bien mener.

**5<sup>e</sup> intervenant :** sur le dossier de l'AFP, le rassemblement de jeudi avec d'autres camarades, dont ceux de Presstalis Bobigny, permettra d'être dans la discussion. Il salue les liens de solidarité entre les adhérents des différentes entreprises. L'intersyndicale a accueilli les membres du conseil d'administration. La filière est créée.

Il revient également sur les élections de la SAD avec des résultats historiques : 100 % de nos candidats ont été élus pour le collège ouvriers/employés.

Fin de la réunion à 18 h



Siège de La Marseillaise

## Des solutions pour que vive La Marseillaise

**F**ace à l'urgence de la situation – le tribunal de commerce de Marseille devant se prononcer le 9 février prochain sur l'avenir du quotidien régional *La Marseillaise* qui s'est déclaré en cessation de paiement le 14 novembre dernier – la CGT mobilise toutes ses forces. Emmanuel Vire, Secrétaire général du SNJ-CGT, Marc Peyrade, Secrétaire général de la Filpac CGT, Thierry Pettavino, Secrétaire général de l'UD CGT des Bouches-du-Rhône, sont impliqués aux côtés des sections de *La Marseillaise* et de *L'Hérault du Jour* pour trouver une issue favorable.

À cette heure, l'offre unique de reprise portée par Pierre Dharreville, Secrétaire fédéral du PCF des Bouches-du-Rhône et présentée par Les Éditions Les Fédérés ne satisfait pas l'administrateur judiciaire qui a invité le repreneur potentiel à améliorer son offre sur tout ou partie des points suivants : préservation de l'emploi, désintéressement des créan-

ciers, et capacité du maintien d'une activité autonome à moyen et long termes.

La CGT, qui ne se résout pas à voir un tribunal de commerce décider de la survie d'un titre de presse dont la présence concourt à la démocratie de par son histoire et son contenu éditorial, a interpellé le ministère de la Culture et de la communication en demandant une intervention des pouvoirs publics dans le cadre d'une table ronde associant les collectivités territoriales de la zone de diffusion afin de trouver des solutions. Elle poursuit dans le même temps une négociation avec les représentants des Éditions Les Fédérés pour défendre l'emploi et envisager les réformes structurelles nécessaires en termes de gestion et de gouvernance pour assurer la pérennité du titre et l'avenir des salariés.

Jean-Marie Dinh,

Délégué syndicale du SNJ-CGT  
de *La Marseillaise* / *L'Hérault du Jour*

## Routage : La Convention Collective en danger

**L**a fusion du petit syndicat des patrons du routage (Selced) avec le gros syndicat des entreprises centrées sur la gestion informatique de fichiers (Sncd) ouvre une période pleine de dangers, alors même que la valse des licenciements et des fermetures d'entreprises n'est pas achevée. Depuis 30 ans plusieurs conventions collectives se sont succédées, baissant chaque fois le niveau de protection des salariés. Cette fois c'est l'existence même d'une convention qui est posée.

Car le SNCD n'est signataire d'aucune convention collective. Il n'est donc gestionnaire d'aucune obligation du paritarisme. Les entreprises adhérentes du SNCD sont libres d'adhérer à la convention de leur choix, ou même de n'adhérer à aucune. On nous dit que certaines adhèrent à la convention des entreprises de publicité, d'autres à la Syntec, la plus mauvaise des conventions, officiellement celle des bureaux d'études, mais où se rattachent toutes sortes d'entreprises désireuses de se soustraire à un cadre de négociations collectives nationales.

Dans l'immédiat la fusion des deux syndicats qui prennent le nom de SNCD prévoit le maintien d'une commission paritaire pour gérer la convention du routage. Mais nous n'avons aucune garantie dans la durée. Certains patrons pourraient profiter de la situation pour sortir de la convention. Une dénonciation pure et simple de la convention est également possible. Nous appelons les délégués des entreprises à poser des questions précises à leurs directions.

Les bons résultats de la CGT aux élections professionnelles seront un point d'appui important dans cette période incertaine. Chez France-Routage la CGT écrase les listes FO et CFDT malgré les manœuvres patronales. Chez Emissaires les élus CGT sont triomphalement reconduits. Chez Cortex (qui applique déjà la convention Syntec) la liste CGT arrive en tête du second tour pour la première fois. Dans cette entreprise où notre délégué syndical subit un harcèlement particulièrement dur, la justice vient de lui faire attribuer 20 000 euros au nom de la discrimination syndicale. La direction fait appel, évidemment.

Dans ces trois entreprises, comme chez Stamp où un cahier revendicatif précis a été établi, les délégués sont bien décidés à obtenir des augmentations générales de salaires ce qui n'est pas arrivé depuis longtemps. Chez STP la pluralité et la division syndicales affaiblissent les capacités de mobilisation mais les salariés sont habitués à des accords salariaux supérieurs à la moyenne. Et les élus CGT sont bien décidés à poursuivre la tradition !

Quant aux négociations salariales des minima de la grille conventionnels, elles s'ouvrent enfin le 17 mars avec deux mois de retard... L'Assemblée Générale des délégués du routage d'Ile de France à fixer un objectif à 3%. Mais soyons lucides : pour atteindre ce chiffre il faudra être capable d'arrêter le travail dans plusieurs entreprises simultanément.

Reste un point de conflit en cours. Chez GRS (ex-interval) le nouveau patron organise déjà 8 licenciements « économiques » et réclame un nouvel accord 35h introduisant l'annualisation et la modulation du temps de travail. Mais les salariés ne veulent plus subir alors que l'avenir même de la boîte n'est pas garanti.

Jean-Yves Lesage



L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale du Livre Parisien vous invite à une

**CONFÉRENCE - DÉBAT**

sur le thème :

**Femmes et métiers du Livre**

avec

**Sylvie CHARLIER**  
Docteure en histoire

**Mercredi 4 mars 2015**  
à 14 h 15



Entrée Libre

Salle Eugène Varlin  
Maison du Livre (5<sup>ème</sup> étage)  
94 Boulevard Auguste Blanqui  
75013 PARIS

Métro : Glacière - Bus 21

## PROGRAMMES DES FORMATIONS SYNDICALES 2015

- **Stage élus et mandatés**  
les 16 et 17 mars 2015
- **Stage économique**  
du 30 mars au 3 avril 2015
- ✓ Lundi/mardi :  
Rôle et mission du CE Société
- ✓ Mercredi/jeudi :  
Expertise (Apex)
- ✓ Vendredi :  
Activités sociales et culturelles
- **Journée d'étude sur la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi**
- ✓ jeudi 28 mai 2015  
Avec un intervenant d'Apex et Maître Michel Henry
- **Formation CHSCT**
- ✓ Possibilité d'organisation si demandes en nombre suffisantes.